

+ ameyc

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2025

Délibération n° DL-250306-006

Objet :

Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 081-218102713-20250306-DL250306006-BF

Date de la convocation :
28 février 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 10

Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, Adjoints – MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Mme Laurence SENEGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC et Mmes Muriel PHILIPPE et Nadia OULD AMER, M. Maxime LACOSTE.

Excusés : M. Stéphane BERGONNIER (procuration à Mme Muriel PHILIPPE), M. Bernard CAPUS (procuration à M. Raphaël BERNARDIN) – Adjoints ; Mme Bernadette MARC (procuration à M. Laurence BLANC), Mme Andrée GINOUX (Procuration à Mme Nathalie MARCHAND), M. Jean-Pierre CABARET (Procuration à M. Alain OURLIAC), Mme Emmanuelle CARBONNE (Procuration à Mme Nadia OULD AMER), M. Cédric PALLUEL (Procuration à M. Laurent SAADI), Mme Bekhta BOUZID ELABBAS (Procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Mme Isabelle MANTEAU (Procuration à M. Maxime LACOSTE), Mme Valérie BEAUD (Procuration à Mme Hanane MAALLEM).

Absents / excusés : MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : M. Laurent SAADI

À la demande de M. le Maire, M. Jérémie COMBES, Directeur du service Finances, Achats et Conseil Stratégique, informe l'Assemblée que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'Assemblée délibérante.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M57, le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la Ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

- Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de publication et transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires ;
- Vu la Loi de finances pour 2025 promulguée le 14 février 2025 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 qui lui a été remis et présenté ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 17 février 2025 et ayant entendu l'exposé du rapporteur ;
- Considérant les éléments autour desquels M. le Maire propose d'engager le débat ;

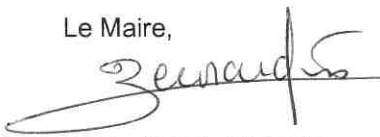
DÉCIDE,

à l'issue des débats et au vu des documents qui lui ont été remis et qui seront annexés à la présente délibération ainsi que des explications fournies au cours de la séance,

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025, selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.
- D'autoriser M. le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,


Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance,


Laurent SAADI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 081-218102713-20250306-DL250306006-BF

Vu pour être annexé à la délibération
n° DL-250306-006 du 06/03/2025
Saint-Sulpice-la-Pointe, le 06/03/2025
Le Maire

Raphaël BERNARDIN



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2025



Table des matières

PRÉAMBULE.....	4
A. Objectifs et Obligations légales du débat d'orientations budgétaires.	5
I. Obligations légales.....	5
II. Objectifs.....	5
III. Mise en ligne	5
B. Environnement Macroéconomique.....	6
I. Un contexte économique mondial influencé par le risque géopolitique.....	6
II. Une amélioration incertaine pour la zone Euro ?	6
III. Un contexte national en trompe l'œil en raison de l'effet des jeux Olympiques.	7
La croissance.....	7
L'inflation.....	8
L'emploi	9
IV. Les finances publiques.....	9
La dette et le déficit public.....	9
La situation des finances locales.	10
C. Les principales mesures de la loi de finances 2025.	12
1. Un effort de réduction du déficit public demandé aux collectivités.....	12
2. DSIL diminuée, DETR stabilisée, Fonds vert réabondé.....	13
3. Extension du fonds mobilité au niveau régional.	13
4. Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires	13
5. Relèvement des cotisations CNRACL.....	13
6. Revalorisation des bases de valeurs locatives servant au calcul des montants de taxes foncières. .	13
D. Les finances communales – L'année 2024.....	15
I. L'exécution de l'année 2024.	15
II. Les produits de fonctionnement.	16
III. Les charges de fonctionnement.	18
IV. Les dépenses d'investissement.	22
V. Le financement des investissements.....	25
E. Analyse financière rétrospective du budget de la commune (2019-2024).	26
I. Les Charges de fonctionnement.....	26
1. Evolution rétrospective des charges de fonctionnement	26
2. Les charges à caractère général	27
3. Les charges de personnel.	28

II.	Les produits de fonctionnement.....	30
III.	Répercussions sur les ratios financiers.....	32
1.	Les soldes d'épargne.	32
2.	La dette.	33
3.	Impôts locaux par habitant.	35
4.	Indice d'autonomie financière.	36
5.	Indice de rigidité structurelle.	36
IV.	Financement des investissements.	37
F.	Prospectives financières 2025-2026.	39
I.	Les hypothèses retenues en section de fonctionnement.	39
II.	Les répercussions sur les soldes d'épargne.....	41
III.	Les investissements envisagés.	43
IV.	Les orientations 2025 en faveur de la transition écologique – vers un budget vert	45
1.	Maîtrise de la consommation et production d'énergie durable.	45
2.	Rénovation énergétique des bâtiments et installations publiques.	45
3.	La Végétalisation des espaces publics.	46
G.	Synthèse.....	47
H.	Les Budgets Annexes.....	48
I.	Budget annexe de gestion du service public de l'assainissement collectif.....	48
1.	L'année 2024.	48
2.	L'année 2025.	50
II.	Budget annexe de gestion du service public de Transport Urbain.	50
III.	Budget annexe Lotissement Montauty.....	51
IV.	Budget du Service Public Industriel et Commercial Energies Renouvelables.....	53
V.	Budget annexe de gestion du service public d'eaux pluviales.	54

PRÉAMBULE

Les données pour les années 2021 à 2023 sont issues des comptes administratifs de la commune adoptés en Conseil Municipal, déclarés conformes aux comptes de gestion du comptable, validés par le contrôle de légalité de la Préfecture du Tarn.

Les données 2024 sont issues du compte administratif prévisionnel de la Commune.

Les perspectives présentées ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

Enfin, les éléments de présentation du contexte économique européen et national ainsi que ceux de la Loi de Finances 2025 sont issus des études et analyses réalisées par la Caisse d'Épargne, la Banque Postale, la Caisse des dépôts et consignations et SVP.

A. Objectifs et Obligations légales du débat d'orientations budgétaires.

I. Obligations légales.

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants d'organiser dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure de la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

II. Objectifs.

Le débat d'orientations budgétaires permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

III. Mise en ligne

L'article L2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires à vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant et à la disposition de public dans un délai de 15 jours.

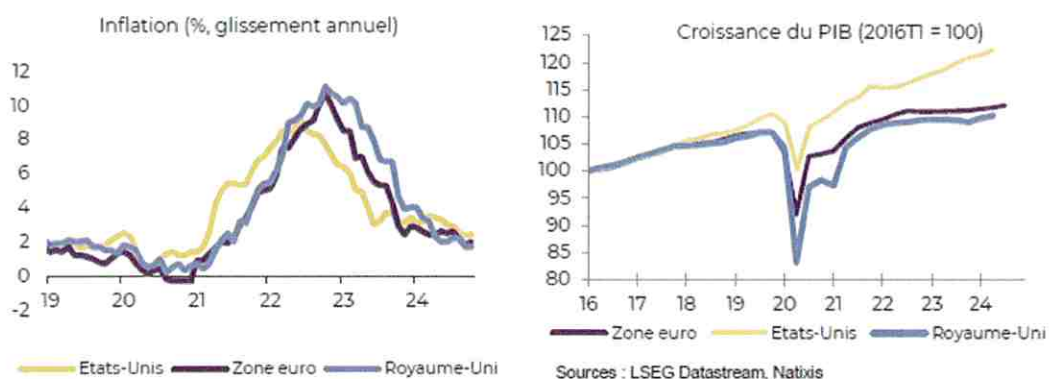
Il est également consultable en version imprimée à l'accueil de l'Hôtel de ville.

B. Environnement Macroéconomique.

I. Un contexte économique mondial influencé par le risque géopolitique.

Le monde est confronté à un ensemble de défis économiques majeurs. Après les chocs liés à la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale se trouve encore sous l'effet des répercussions de la guerre en Ukraine, des tensions géopolitiques et des enjeux énergétiques.

Ces événements ont contribué à une inflation mondiale élevée, en particulier pour les produits énergétiques et alimentaires. L'augmentation des taux d'intérêt par les grandes banques centrales, telles que la Fed et la BCE, vise à maîtriser cette inflation, mais elle génère des risques pour la croissance économique, surtout dans les pays émergents.



La croissance mondiale devrait se stabiliser en 2025 à 3,2%. La poursuite de l'assouplissement des politiques monétaires parallèlement au recul de l'inflation soutiendrait l'investissement privé en 2025. Par ailleurs, la diminution de l'inflation donnerait un élan supplémentaire à la croissance des revenus réels et tirerait vers le haut la consommation privée dans de nombreuses économies.

II. Une amélioration incertaine pour la zone Euro ?

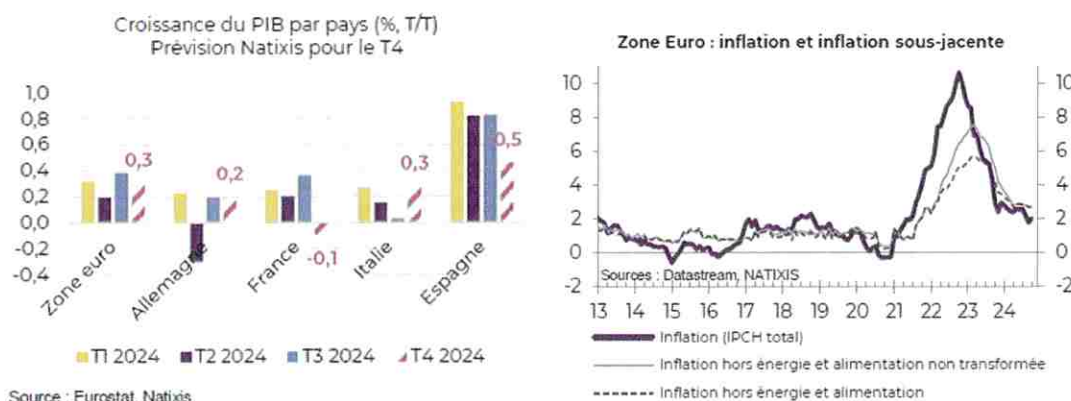
En Europe, l'inflation demeure élevée, bien que l'Union Européenne ait vu des signes de modération grâce à l'optimisation des chaînes d'approvisionnement et la baisse progressive des prix de l'énergie. Cependant, la guerre en Ukraine continue de perturber les marchés mondiaux de l'énergie et de l'agriculture, en particulier pour les pays dépendants des importations. L'Union Européenne met en œuvre des politiques d'urgence pour soutenir les citoyens et les entreprises face à la hausse des prix, notamment par des mesures fiscales et des investissements dans la transition énergétique.

La croissance du PIB est anticipée à 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les

services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel.

L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

III. Un contexte national en trompe l'œil en raison de l'effet des jeux Olympiques.

La croissance

La croissance du PIB est envisagée à hauteur de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

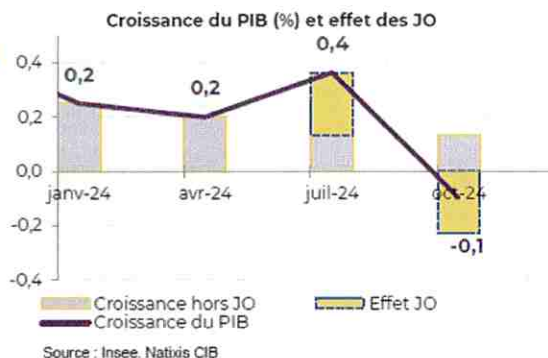
La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris de l'ordre de +0,25 % qui semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre).

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort important de réduction des dépenses publiques annoncé par le gouvernement. Les prévisions de réduction du déficit public se situent à 5,4 % en 2025, après 6,1 % en 2024.

Prévisions

	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib, %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

Source : Natixis CIB

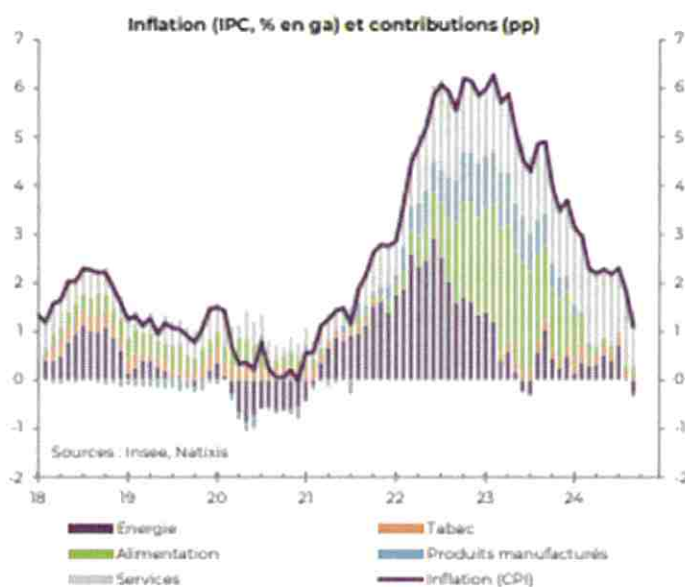


L'Inflation

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé.

L'inflation des produits alimentaires et manufacturés poursuit sa progression en 2024.

L'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais reste inférieure à 2 %.



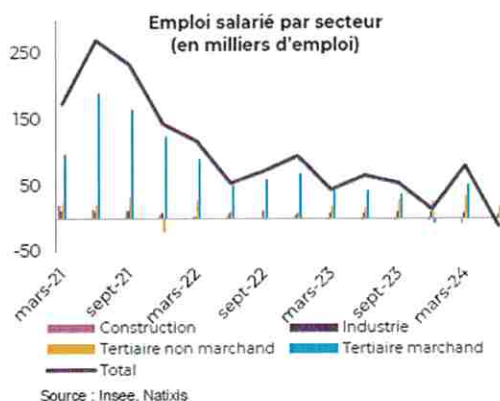
L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

L'emploi

Après +0,3 % au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi salarié s'est stabilisé par la suite, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.



La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au deuxième trimestre 2024 atteignant 7,3 % en France, mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

IV. Les finances publiques.

La dette et le déficit public

L'année 2024 marque un nouveau dérapage du déficit public. Celui-ci devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4% dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

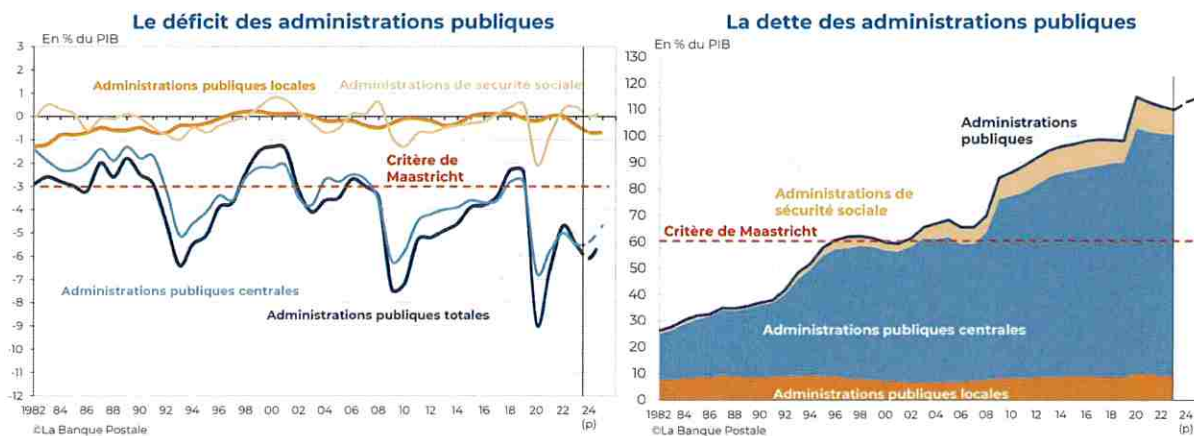
Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dette publique	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire conséquent en 2025 pour ramener le déficit public à 5,4 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort conséquent de réduction des dépenses publiques et de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

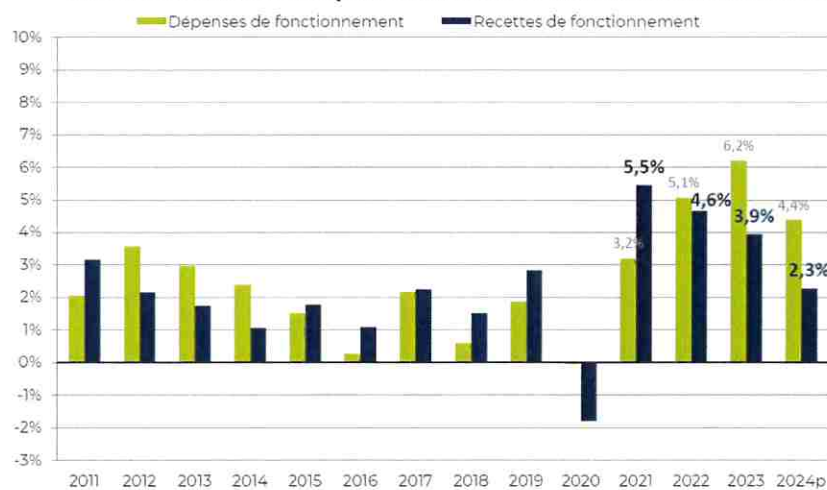


La situation des finances locales.

Pour 2024, la Banque Postale dans son rapport de conjoncture des finances publiques locales, envisage une progression des dépenses de fonctionnement ralentie mais toujours dynamique de 4,4 %, soit dans la continuité de 2023. Cette hausse est bien plus élevée que l'évolution des recettes de fonctionnement qui se situe à +2,3%. Cet effet ciseau qui perdure s'explique par les pics d'inflation de l'électricité et de l'alimentation, et par la mise en œuvre des mesures prises par le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics.

La permanence de l'effet de ciseaux

Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement des collectivités locales



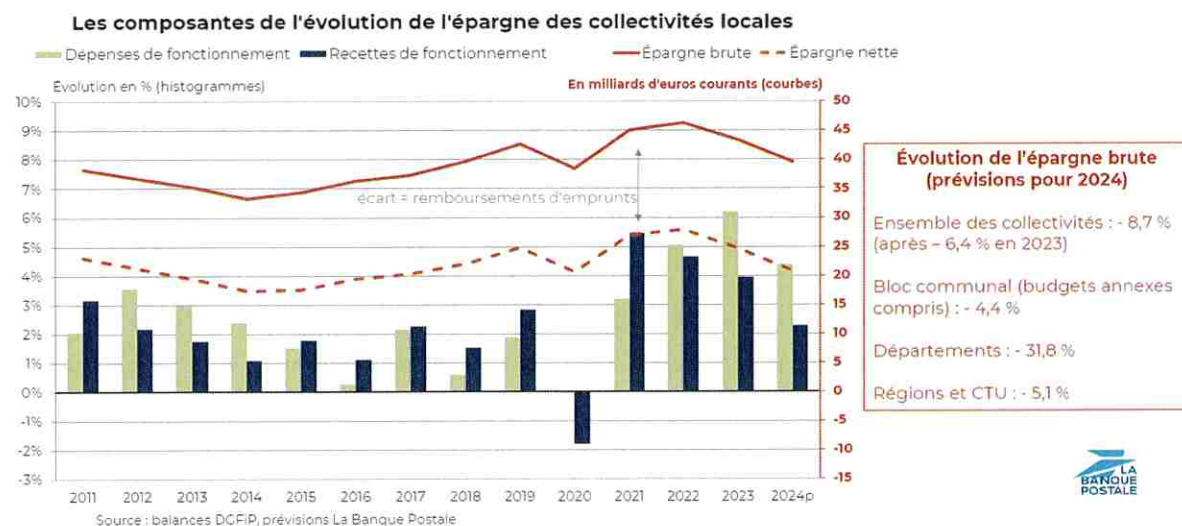
Évolution des dépenses de fonctionnement (prévisions pour 2024)

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 4,8 %
 Départements : + 3,7 %
 Régions et CTU : + 3,8 %

Évolution des recettes de fonctionnement (prévisions pour 2024)

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 3,1 %
 Départements : + 0,3 %
 Régions et CTU : + 2,1 %

Cet effet ciseau va impacter de façon importante la capacité d'autofinancement des collectivités avec une diminution majeure des taux d'épargne brute et d'épargne nette des différents échelons territoriaux.



Malgré tout, les collectivités territoriales ont fait le choix de poursuivre leurs politiques d'investissement. Les dépenses d'équipement seraient en croissance de + 7,0 %, en raison d'une part de l'inflation sur le coût des matériaux et de la poursuite des investissements relatifs à la rénovation du patrimoine au titre de la transition écologique.

Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 1,9 % avec toujours une forte mobilisation du fonds de roulement disponible et des dispositifs comme le Fonds vert.

C. Les principales mesures de la loi de finances 2025.

Le projet de finances (PLF) pour 2025 a été définitivement adopté le 6 février 2025 au Parlement, après un ultime vote du Sénat venu achever le parcours tumultueux de ce texte suspendu en décembre par la censure du gouvernement Barnier et repris par le nouveau Premier ministre François Bayrou.

1. Un effort de réduction du déficit public demandé aux collectivités.

L'effort initial de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités est ramené à au moins 2,2 milliards d'euros.

a) Création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales.

Le dispositif de mise en réserve des recettes est abandonné et remplacé par le « Dilico », soit le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales », et doit permettre d'économiser 1 milliard d'euros à l'Etat en 2025, contre les 3 Md€ initiaux qu'avait prévu l'Etat dans son précédent dispositif. Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article propose la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025.

Selon les calculs de la DGCL, le dispositif devrait concerner 2 099 collectivités, soit près de 4 fois plus que le premier dispositif. Les sommes devraient bien être mises en réserve à Bercy, et non pas dans un compte dédié des collectivités, comme le demandaient plusieurs élus locaux, car « si cela reste dans le compte des collectivités, cela n'améliorerait pas le solde public global ».

b) Gel des fractions de TVA en 2025.

Le gouvernement a inscrit le gel des fractions de TVA en 2025 et le maintien en l'état actuel du FCTVA, alors que le gouvernement, dans sa copie initiale, avait prévu de baisser le taux de remboursement et l'assiette des dépenses éligibles.

c) Une DGF légèrement réévaluée.

La DGF n'est finalement augmentée que de 150 millions d'euros, alors que le Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, avait déclaré soutenir l'augmentation par l'Etat de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 290 M€ pour compenser la hausse de la péréquation.

La hausse de la péréquation de 290 M€ au total est bien maintenue, avec 150 M€ sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Du fait de la minoration de l'abondement de l'Etat, elle sera également financée par un prélèvement sur la dotation forfaitaire. Par ailleurs, le financement des 150 millions d'euros supplémentaires de DGF provient d'une minoration des crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

2. DSIL diminuée, DETR stabilisée, Fonds vert réabondé.

Les montants des dotations d'investissements ne sont pas sanctuarisés avec la baisse de DSIL. Mais du côté de la DETR ou de la DSID, ce sera bien le cas.

Pour la DETR, seul l'abaissement du seuil de consultation des commissions DETR, passant de 100 000 euros à 50 000 euros, a été retenu. L'enveloppe de DETR est donc maintenue au même niveau que 2024 soit 27,2 Md€.

Le montant global du Fonds vert sera bien en baisse par rapport aux 2,5 milliards de la loi de finances pour 2024, mais l'abondement du Fonds vert de 150 millions d'euros est confirmé, tout comme la création d'un Fonds territorial climat doté de 200 millions d'euros.

Par ailleurs, la dotation de 50 millions d'euros pour la Corse et l'enveloppe de 40 millions d'euros pour les collectivités touchées par les intempéries, figurera bien dans le texte final.

3. Extension du fonds mobilité au niveau régional.

La loi de finances prévoit également la création d'un versement mobilité étendu au niveau des régions, une contribution assurée par les entreprises qui n'est applicable aujourd'hui que dans les communautés de communes et, pour l'échelon régional, seulement en Île-de-France.

Le taux a été fixé à 0,15 %.

4. Baisse de l'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires

La loi de finances intègre la baisse de 100 à 90 % du taux de remplacement de la rémunération des agents publics durant leurs arrêts maladie de courte durée.

5. Relèvement des cotisations CNRACL.

Portée par la loi de finances de la sécurité sociale pour 2025, le rééquilibrage des comptes de la CNRACL est inscrit à l'aide d'une revalorisation totale de 12 points des cotisations employeurs étalée sur 4 ans.

Le décret n° 2025-86 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2025, relève le taux de cotisation patronale de la CNRACL de 3 points par an sur 4 ans.

Ce décret s'applique de manière rétroactive et prévoit, donc, au 1^{er} janvier de cette année, une première hausse de cotisations vieillesse des employeurs territoriaux de 31,65% à 34,65%.

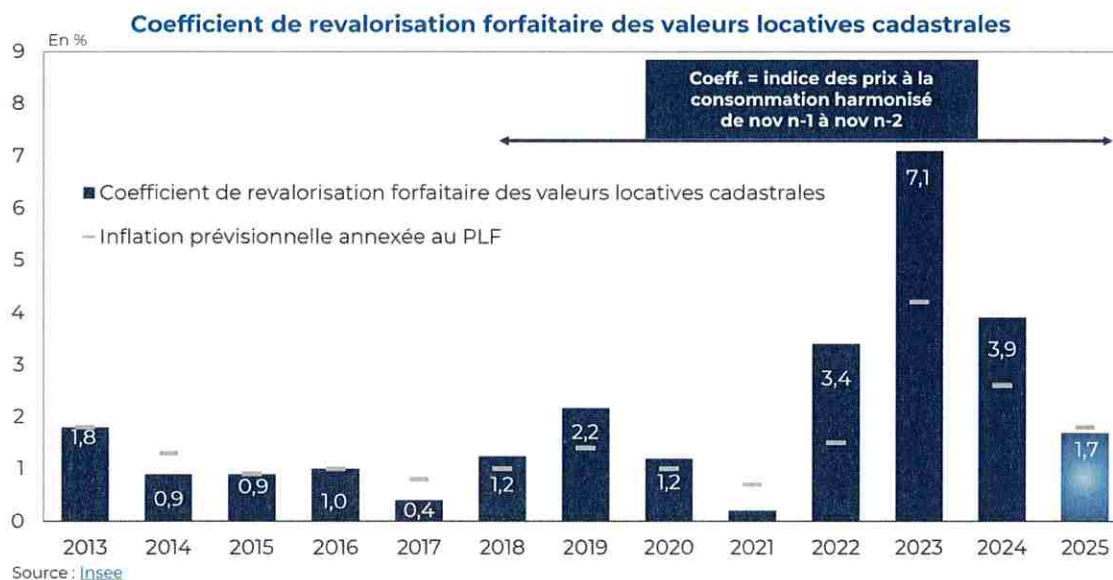
Les années suivantes, ce taux va être également relevé pour atteindre 43,65% en 2028.

6. Revalorisation des bases de valeurs locatives servant au calcul des montants de taxes foncières.

Pour les impôts locaux 2025, les valeurs locatives foncières sont revalorisées de 1,68 %. Pour les biens immobiliers autres que les locaux professionnels, les bases d'imposition aux impôts locaux (comme les

taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ou la taxe d'habitation sur les résidences secondaires) sont calculées en fonction des valeurs locatives foncières. Ces dernières font l'objet d'une majoration annuelle au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee en fin d'année.

En 2025, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2024, ce coefficient de revalorisation est fixé à 1,0168, soit une augmentation forfaitaire de 1,68 % de la base de calcul des impôts locaux des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.



D. Les finances communales – L'année 2024.

Les éléments présentés ci-après sont tirés d'une projection du compte administratif prévisionnel de la commune et doivent être considérés en tant que tels.

Ce compte administratif prévisionnel 2024 reprend l'exécution prévisionnelle des dépenses et des recettes de la Commune.

Les dépenses d'investissement reflètent la mise en œuvre de projets majeurs d'investissement de la Commune conformément aux orientations du Plan Pluriannuel d'Investissement présentées en 2024.

I. L'exécution de l'année 2024.

L'année 2024 s'est inscrite dans un contexte économique difficile et incertain, nécessitant une gestion rigoureuse et des réévaluations permanentes de l'exécution budgétaire.

Ainsi, au terme de l'année 2024, la balance générale du compte administratif devrait faire apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement de l'ordre de 950 000 €
- Un déficit de la section d'investissement de l'ordre de 470 000 €

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, le résultat de clôture 2024 serait de 1 150 000,00 €.

Avec la prise en compte des restes à réaliser (dépenses et recettes non soldées au 31 décembre 2024), le résultat cumulé serait de 1 300 000,00 €.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 276 436,10 €	12 228 436,69 €	952 000,59 €
	SECTION INVESTISSEMENT	5 091 141,05 €	4 622 438,71 €	- 468 702,34 €
REPORT 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		309 638,50 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		358 794,06 €	
RESULTATS 2024 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		1 261 639,09 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		- 109 908,28 €	
RESTES A REALISER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT	595 253,49 €	763 924,05 €	
	TOTAL RAR	595 253,49 €	763 924,05 €	
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 276 436,10 €	12 538 075,19 €	1 261 639,09 €
	SECTION INVESTISSEMENT	5 686 394,54 €	5 745 156,82 €	58 762,28 €
	TOTAL CUMULE	16 962 830,64 €	18 283 232,01 €	1 320 401,37 €

II. Les produits de fonctionnement.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP + BS + DM 2024	CA 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	309 638,50 €	
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	60 126,06 €
70	Ventes de produits fabriques	925 000,00 €	930 285,23 €
73	Impôts et taxes	7 147 342,00 €	7 125 158,93 €
74	Dotations, Subventions, participations	4 074 608,00 €	3 906 380,42 €
75	Autres produits de gestion courante	85 100,00 €	29 787,94 €
76	Produits financiers	50,00 €	11,63 €
77	Produits Exceptionnels	15 900,00 €	24 797,98 €
78	Reprise sur provisions	5 000,00 €	3 123,23 €
TOTAL recettes réelles de fonctionnement		12 662 638,50 €	12 079 671,42 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	148 765,27 €
TOTAL GENERAL		12 882 638,50 €	12 228 436,69 €

Le **chapitre 013**, qui correspond aux versements des indemnités journalières par la sécurité sociale ou notre organisme d'assurance du personnel, est sensiblement équivalent par rapport à 2023 faisant apparaître une stabilité dans les absences et dans le versement de certaines indemnités.

Le **chapitre 70** intègre les ventes des produits des services. L'exécution de l'année 2024 intègre une augmentation des recettes d'occupation du domaine public avec la perception de la redevance liée aux ombrières du complexe de Moletrincade, ainsi que la refacturation au CCAS des frais de personnel issus de la mutualisation des services administratifs.

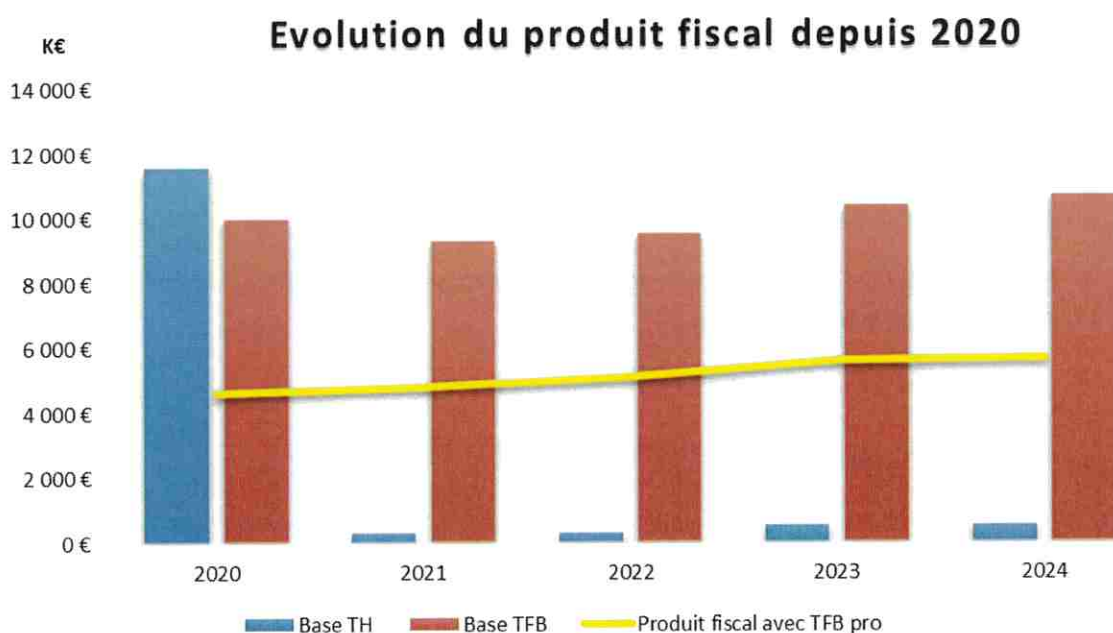
Ce chapitre intègre également la refacturation des frais de gestion (personnel) du service d'assainissement ainsi que la refacturation à la Communauté de Communes des frais de mise à disposition du personnel et de locaux.

Le **chapitre 73** regroupe les recettes liées à la fiscalité locale. L'année bénéficie de la revalorisation des bases de valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de + 2,83 % pour le territoire.

	TAXE HABITATION		TAXE FONCIERE BATI		TAXE FONCIERE NON BATIE		TOTAL		EVOLUTION 2023/2024
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	
BASES VALEURS LOCATIVES	551 591	530 291	10 407 414	10 702 245	84 045	88 552			
évolution		-3,86%		2,83%		5,36%			
TAUX 2024	11,76%	11,76%	61,53%	61,53%	120,74%	120,74%			
PRODUITS (lissage compris)	64 867 €	62 362 €	6 395 993 €	6 580 511 €	101 476 €	106 918 €	6 562 336 €	6 749 791 €	2,86%
EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR			1 699 795 €	1 723 845 €			1 699 795 €	1 723 845 €	
PRODUIT	64 867 €	62 362 €	4 696 198 €	4 856 666 €	101 476 €	106 918 €	4 862 541 €	5 025 946 €	3,36%
évolution		-3,86%		3,42%		5,36%			

Avec le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants (23 792 €), le produit issu de la fiscalité locale représente 5 049 738,00 €, hors compensation de perte de taxe foncière sur les locaux professionnels (663 531,00 €, comptabilisés au chapitre 74).

En prenant en compte cette compensation, le produit fiscal augmente de 1,27 % par rapport à 2023, ce qui représente 71 000 € de recettes supplémentaires.



Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2024 est stable et s'élève à 142 601 €.

Les droits de mutation sont dans la continuité de 2023, fortement impactés par le ralentissement du marché de l'immobilier dû à la hausse des taux d'intérêts. Le produit des droits de mutations est estimé à 282 750 € soit une baisse de 15 % par rapport à 2023, après une diminution de 40 % par rapport à 2022.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes est identique à 2023 et s'élève à 1 271 108 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité représente une recette de 250 385 €.

Le chapitre 74 regroupant les recettes versées par l'Etat et les autres partenaires territoriaux s'élève à 3 900 000 € (+ 4,28 %).

La dotation globale de fonctionnement représente 2 146 527,00 € en hausse de 7,96 % (+ 158 204 €) par rapport à 2023.

Le fonds de concours en section de fonctionnement de la part de la Communauté de Communes Tarn-Agout représente 398 550 €, somme identique à celle de 2023.

Les participations de la CAF s'élèvent à 595 800 €, en hausse par rapport à 2023, au regard de la mise en œuvre du nouveau projet éducatif et de jeunesse sur le territoire.

Le chapitre 74 intègre la compensation pour perte de taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux locaux professionnels à hauteur de 663 531 €.

La dotation pour la gestion des titres sécurisés est de 32 107 €, intégrant le déploiement d'un deuxième poste de travail sur une année pleine.

Ce chapitre retrace également la participation de l'Etat au financement du poste de chef de projet petites villes de demain à hauteur de 45 000,00 €.

Le chapitre 75 intègre les produits de gestion courante tels que les remboursements des sinistres assurances qui ont représenté un peu plus de 29 000 € pour l'année 2024.

Le chapitre 76 reprend la perception de 11,63 € de produits d'immobilisations financières.

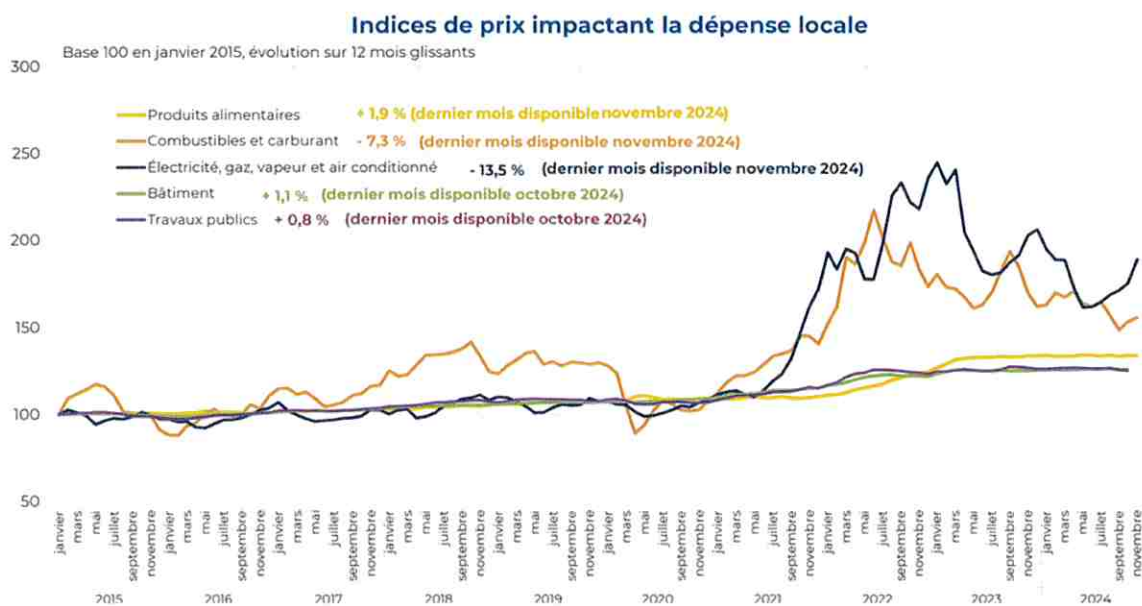
Le chapitre 77 répertorie les produits exceptionnels perçus par la Commune. Ils s'élevaient pour 2023 à 36 000 € correspondant notamment à :

- la cession d'immobilisations pour 5 900 €
- l'annulation de mandats émis sur exercices antérieurs : 18 897,98 €

III. Les charges de fonctionnement.

Les charges réelles de fonctionnement intégrant les intérêts de la dette atteindront 10 487 029,88 € en 2024, en augmentation de 0,93 % par rapport à 2023.

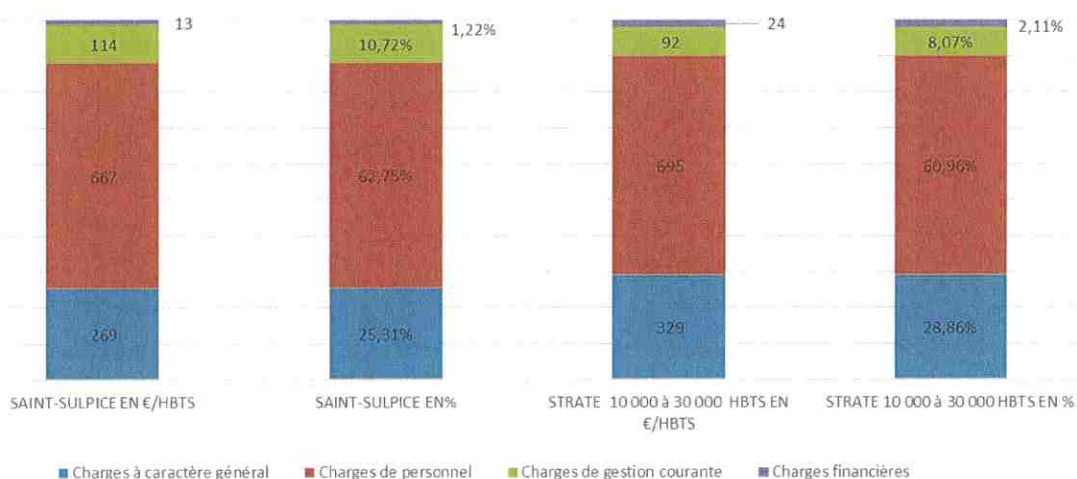
Cette hausse maîtrisée s'explique par la volonté de la commune de contenir l'évolution de ses charges dans un contexte économique incertain et toujours marqué par une inflation des prix des matières premières et l'intégration sur une année complète du coût des mesures de maintien du pouvoir d'achat prise par le gouvernement en 2023.



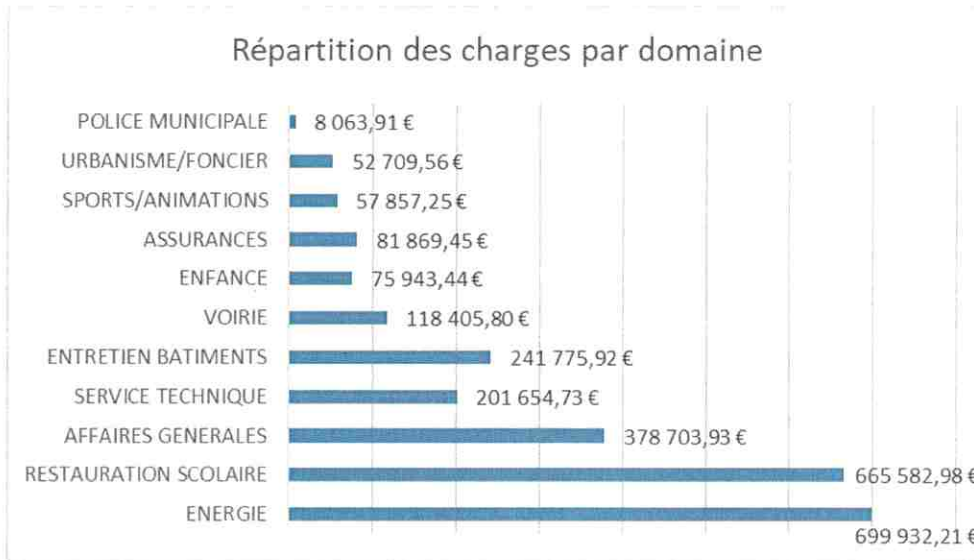
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP + BS + DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	2 675 000,00 €	2 650 884,76 €
012	Charges de personnel	6 900 000,00 €	6 576 273,96 €
014	Atténuation de produits	5 000,00 €	3 506,00 €
65	Charges de gestion courante	1 492 200,00 €	1 122 207,97 €
66	Charges financières	132 000,00 €	128 502,28 €
67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	3 475,24 €
68	Dotations aux provisions	25 000,00 €	2 179,67 €
TOTAL charges réelles de fonctionnement		11 244 200,00 €	10 487 029,88 €
023	Virement à la section d'investissement	797 538,50 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 900,00 €	789 406,22 €
TOTAL GENERAL		12 882 638,50 €	11 276 436,10 €

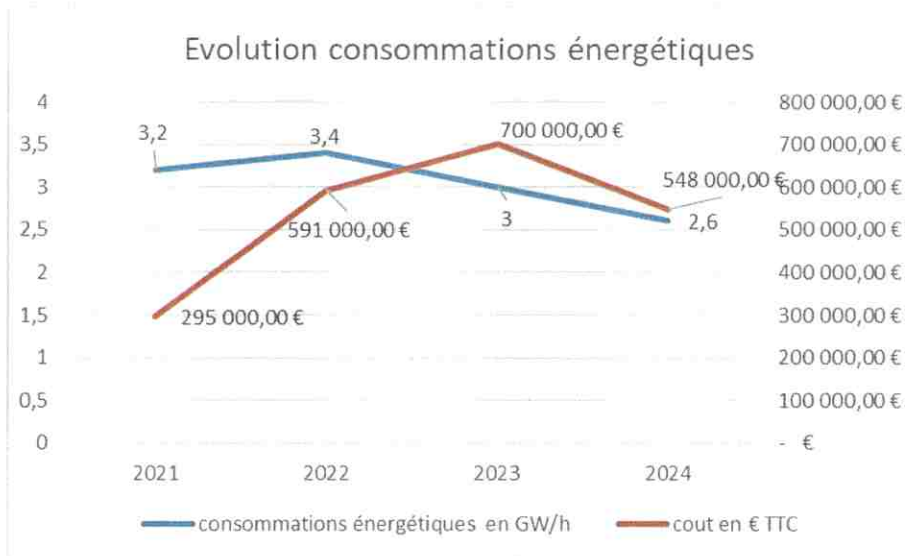
Ventilation des dépenses de fonctionnement en €/hbts et en %



Le chapitre 011, charges à caractère général, regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services. Il affiche une baisse prévisionnelle de 6,53 % par rapport à 2023 arguant de la politique de maîtrise des dépenses initiées au sein de la collectivité.

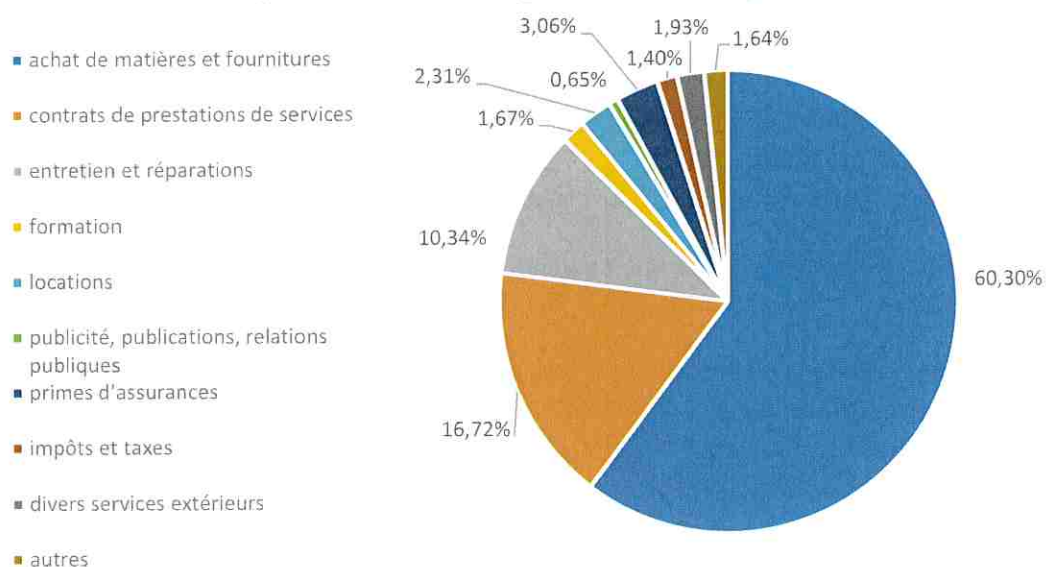


Les dépenses énergétiques bénéficient des actions menées pour en limiter et en réguler leur consommation. Elles bénéficient également des conditions d'achats favorables de fournitures d'énergies dont bénéficie la commune au sein du groupement porté par Territoire d'énergie 81.

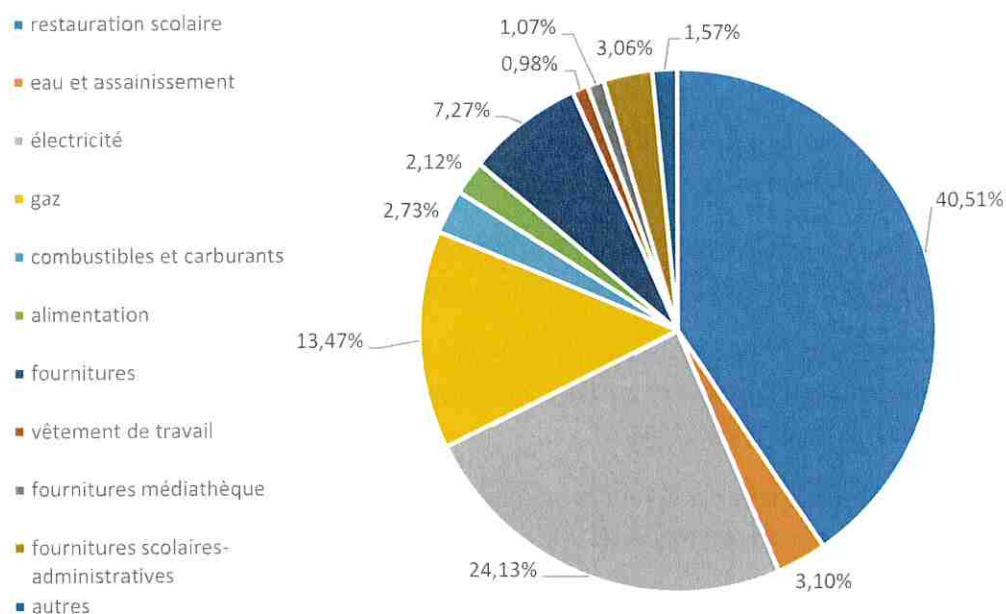


Source Deepki (Territoire d'énergie 81)

Répartition des charges à caractère général



Répartition des achats de fournitures



Les principales dépenses concernent les fluides, la restauration scolaire et l'entretien du patrimoine routier et bâtementaire. Près des 3/4 des dépenses sont fortement impactées par la conjoncture et avec une forte exposition à l'inflation. Peu de marges de manœuvre subsistent pour la commune afin de réduire cet impact sur les charges de ces différents postes.

Le chapitre 012, charges de personnel, afficherait une hausse de + 2,047 % par rapport à 2023, à 6 576 000 €. Cette hausse a été plutôt maîtrisée en 2024 malgré l'impact des mesures de lutttes contre la baisse du pouvoir d'achat :

- Augmentation point indice + 1,5 % (sur 6 mois)
- Augmentation 5 pts indice / agent
- Prime pouvoir achat (50 %)
- Augmentation cotisation retraite CNRACL.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, est en hausse de + 13,85 % par rapport à 2023 à 1 122 207,97 €.

Cette forte augmentation s'explique par l'intégration sur ce chapitre des participations versées à Territoire d'Energie 81 relatives au passage en LED de l'éclairage public et aux différents travaux menés sur l'éclairage public, auparavant comptabilisées en section d'investissement. Cette charge supplémentaire a représenté en 2024 un montant de 104 000 €.

Les autres dépenses du chapitre 65 se résument comme suit :

- Subvention aux associations : 273 360 €
- Participation CCAS : 220 000 €
- Subvention équilibre Transport Urbain : 187 000 €
- Participations organismes extérieurs, 180 582 €, dont :
 - OGEC : 77 909 €
 - FEDERTEP : 71 520 €
 - SDET : 34 770 €
- Indemnité des élus : 138 372,67 €
- Créances admises en non-valeur ou éteintes : 10 157 €

Le chapitre 66, charges financières, présente le remboursement des intérêts des annuités des emprunts de la commune. Pour l'année 2023, l'annuité s'élève à 128 500,00 €.

Le chapitre 67 intègre des charges exceptionnelles supportées par la commune, comme des prises en charge de remboursement de sinistres ou des annulations de titres sur exercices antérieurs. Le montant de ce chapitre pour 2024 est de 3 475,00 €.

Le chapitre 68, correspondant à des dotations aux provisions, représente un montant de 2 179,67 € faisant référence à des créances non recouvrées à la fin de l'exercice 2024.

IV. Les dépenses d'investissement.

L'année 2024 correspond à la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement envisagé sur la période 2020-2026 et présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Les principales réalisations de l'année 2024 ont concerné :

- La réalisation d'opérations de voiries Route de Lavaur et Rue du capitaine Beaumont ;
- La réalisation de travaux d'entretien de voiries sur la Commune ;
- La réalisation de travaux de requalification de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale ;
- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre concernant le projet de l'Amassada ;
- La finalisation des études et de l'accompagnement pour la requalification du site de l'Arçonnerie ;
- La réalisation d'étude de faisabilité sur la réalisation d'une ZAC sur le site de Borde Grande ;
- L'acquisition de locaux pour la réalisation d'un projet de maison de santé ;
- La réalisation d'un terrain de foot5 sur le complexe sportif de Moletrincade ;
- La réalisation d'une étude de rénovation énergétique de l'école Louisa Paulin ;
- L'installation d'un système de gestion des accès et d'alarme anti-intrusion sur l'école Henri Matisse ;
- Le remplacement du système de gestion du Plan de Prévention et de Mise en Sécurité de l'école Marcel Pagnol ;
- La mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement du parc informatique des services de la commune ;
- L'entretien des groupes scolaires : reprise de l'étanchéité de l'école Henri Matisse, remplacement de menuiseries ; acquisition de matériel dans le cadre du projet Labo maths de l'école Marcel Pagnol ;
- L'installation d'une cabine de téléconsultation médicale au centre médico-social ;
- La réalisation de travaux de rénovation des locaux de la batterie fanfare ;
- Le remplacement de candélabres endommagés ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur ;
- Le renouvellement d'outillage technique, d'équipements sportifs, pédagogiques, de mobilier ;
- Des acquisitions foncières en prévision de l'évolution des aménagements de la commune ;
- La réalisation d'une étude de sécurisation du PN50.

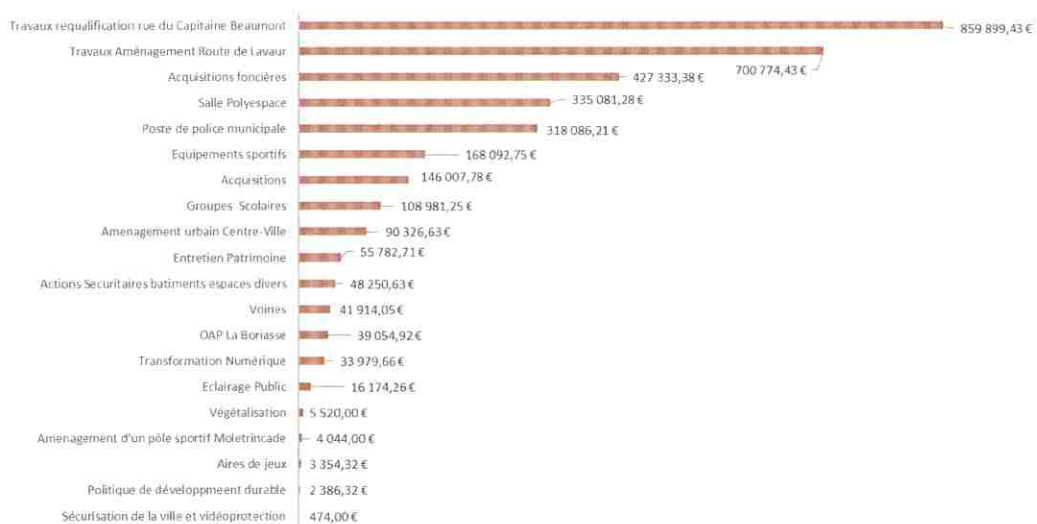
Ainsi, la Commune a réalisé 3 420 250 € de dépenses d'équipement en 2024. 600 000 € ont été engagés en plus de ce montant mais n'ont pu être finalisés sur l'exercice comptable et apparaîtront en restes à réaliser pour l'année 2025.

Le remboursement du capital de la dette a représenté un remboursement de 724 400 € en 2024.

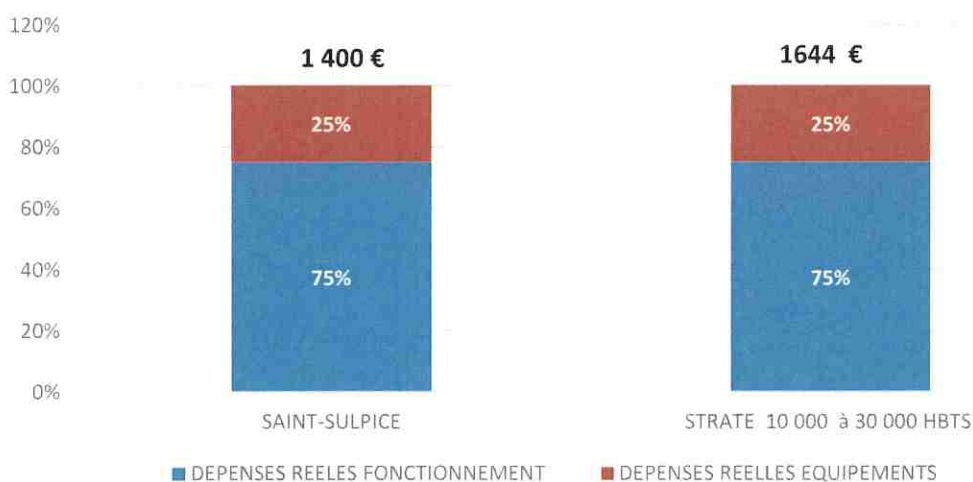
La Commune s'est également acquittée de la deuxième échéance d'adhésion à l'Agence France Locale pour un montant de 25 500 €.

Chapitre	Libellé	BP +BS + DM 2024	CA 2024	RAR 2024
001	solde d'exécution reporté	- €		
16	Emprunt et dettes assimilés	725 014,00 €	724 405,51 €	
20	Immobilisations incorporelles	175 000,00 €	64 674,94 €	36 984,00 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	85 532,26 €	9 570,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 728 204,51 €	787 479,37 €	163 205,40 €
23	Immobilisations en cours	3 849 000,00 €	2 482 554,75 €	385 494,09 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	25 500,00 €	25 500,00 €	
27	Autres participations financières	20 000,00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	148 765,27 €	
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	772 228,95 €	
TOTAL GENERAL		7 942 718,51 €	5 091 141,05 €	595 253,49 €

MONTANT DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATIONS



Dépenses totales hors dette du budget principal en % et en €/hbts



Hors dette, les dépenses d'équipements ont représenté 25 % des dépenses de la collectivité, soit 1 400 €/hbts, soit une proportion inférieure de la répartition constatée en 2023 sur les communes la strate 10 000 - 30 000 habitants.

V. Le financement des investissements.

Concernant les recettes d'investissements, la Commune a perçu 360 000 € de subventions et 175 000 € de FCTVA.

La taxe d'aménagement a participé dans des proportions supérieures aux prévisions en apportant 322 500 € de recettes, en diminution de 21 % par rapport à 2023.

La dotation aux amortissements en provenance de la section de fonctionnement s'élève à 789 000 €.

Les subventions notifiées mais non perçues à la fin de l'exercice 2024 s'élèvent à un montant de 764 000 € qui se répercuteront en restes à réaliser sur les recettes d'investissement de l'exercice 2025.

Afin de financer ses dépenses d'équipements la commune a souscrit en fin d'année un emprunt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 3,41 %, auprès de l'AFL dont elle est désormais actionnaire.

Chapitre	Libellé	BP + BS + DM 2024	CA 2024	RAR 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	358 794,06 €		
10	Dotations, Fonds, réserves	1 480 000,00 €	1 497 609,82 €	
13	Subventions Investissement	1 706 385,95 €	360 663,00 €	763 924,05 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	- €	202 530,72 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	797 538,50 €	- €	
024	Produits de cessions d'immobilisations	759 100,00 €	- €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	840 900,00 €	789 406,22 €	
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	772 228,95 €	
TOTAL GENERAL		7 942 718,51 €	4 622 438,71 €	763 924,05 €

Libellé des chapitres	2024	
	€	%
Dépenses d'équipements	3 420 241,32 €	82,53%
Remboursement du capital de l'emprunt	724 045,51 €	17,47%
Total dépenses réelles d'investissement	4 144 286,83 €	100,00%
Affectation du résultat 2023	1 000 000,00 €	29,25%
FCTVA	175 000,00 €	5,12%
Taxe d'aménagement	322 500,00 €	9,43%
Subventions	360 000,00 €	10,53%
Emprunt	1 000 000,00 €	29,25%
Refacturation travaux assainissement route de Lavaur	202 500,00 €	5,92%
Excédent d'investissement reporté	358 794,06 €	10,49%
Total recettes réelles d'investissement	3 418 794,06 €	100,00%

E. Analyse financière rétrospective du budget de la commune (2019-2024).

L'analyse financière permet de mesurer l'équilibre financier d'une collectivité.

Cet équilibre est atteint lorsque la collectivité dégage aux termes des opérations de fonctionnement un montant suffisant pour couvrir l'annuité de la dette (parts capital et intérêts).

Le solde obtenu ou épargne nette est alors utilisé pour autofinancer les nouvelles dépenses d'équipements programmées.

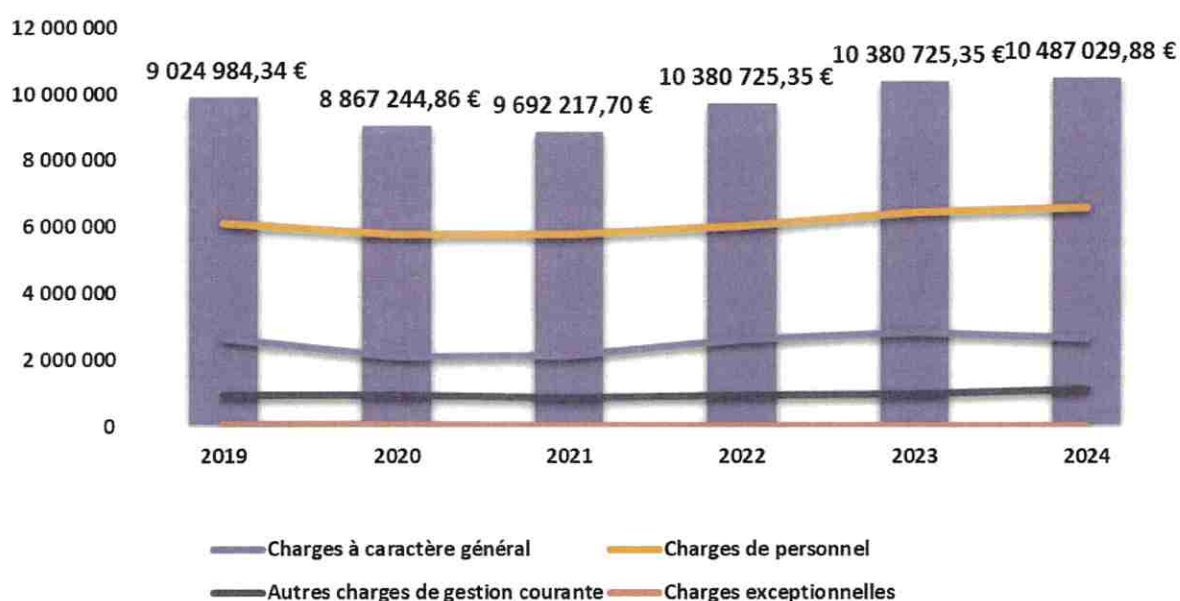
L'épargne nette se calcule déduction faite de la couverture des travaux en régie.

A défaut d'épargne nette positive, le financement du déficit pourra être assuré par les recettes propres d'investissement composées du FCTVA, des produits de cessions, avec une limite d'utilisation de 50 %.

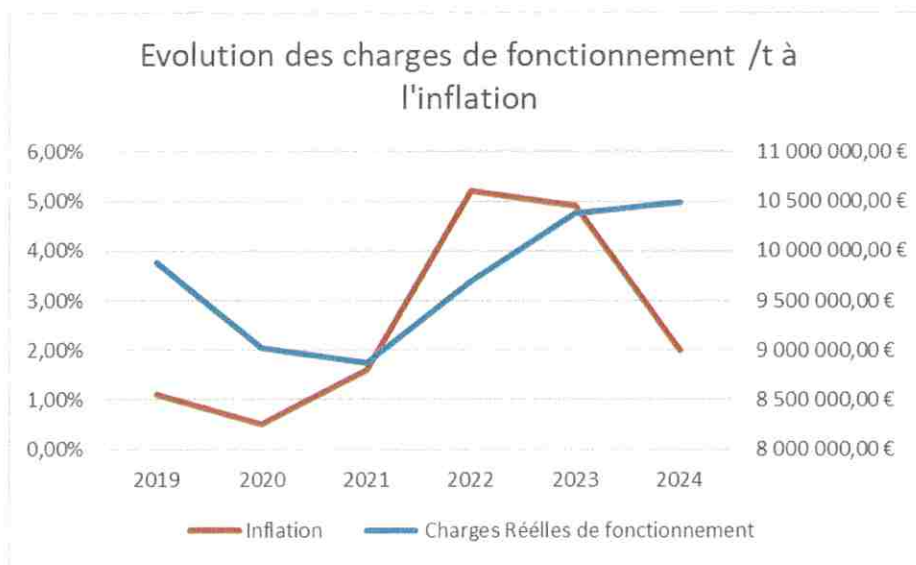
Au-delà, la situation financière de la collectivité pourrait être menacée.

I. Les Charges de fonctionnement.

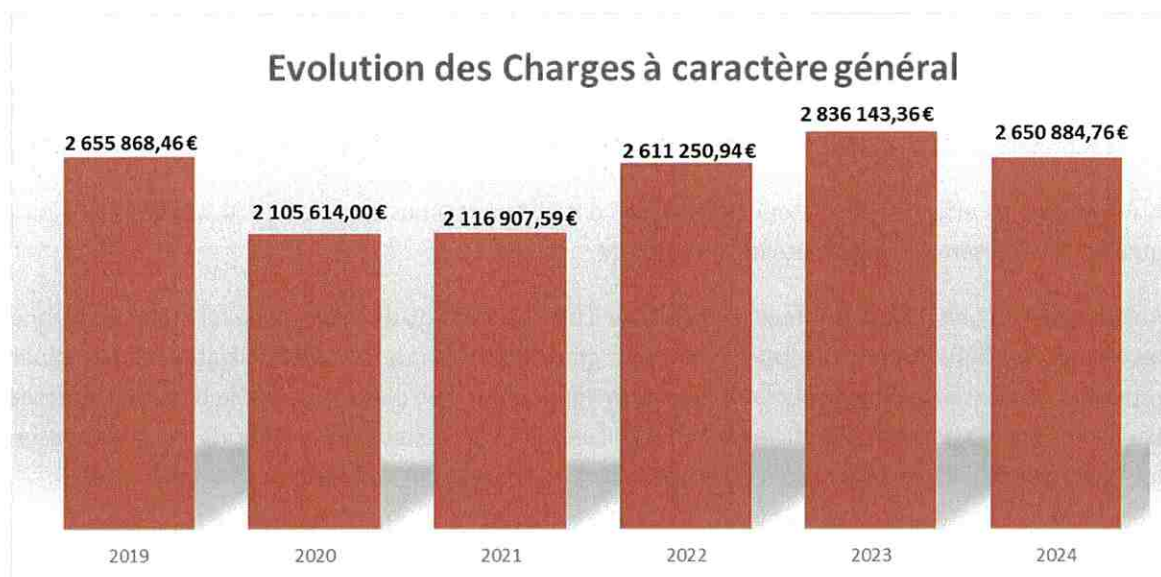
1. Evolution rétrospective des charges de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement poursuivent leur progression constatée depuis 2022 avec toutefois un tassement de cette progression entre 2023 et 2024, issu de la politique de maîtrise des dépenses engagées par les différents services de la commune.



2. Les charges à caractère général



Cette politique de maîtrise se répercute sur les charges à caractère général qui diminuent en 2024 après deux années de forte hausse, pour revenir au même niveau que celui constaté en 2019 et ce, malgré l'inflation subie depuis cette date.

Cette diminution s'explique par la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétiques sur la commune ainsi qu'à une volonté forte de maîtrise des dépenses au niveau des services de la collectivité à travers le développement d'une stratégie d'achat plus efficiente.

3. Les charges de personnel.

Les charges de personnel représentent 62,71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Après une réduction notable entre 2019 et 2020 puis une stabilisation de la masse salariale entre 2020 et 2021, ce chapitre a augmenté fortement en 2022(+ 4,60 %) et 2023. (+ 6,80%).

Cette progression se poursuit en 2024 mais contenue à + 2,05%.

L'augmentation structurelle de la masse salariale (évolution de carrières, reclassement, revalorisation des échelles indiciaires, évolution des taux de cotisation...) est abondée en 2022, 2023 et 2024 par les mesures nationales de revalorisation salariale et de maintien du pouvoir d'achat entrée en vigueur depuis 2022.

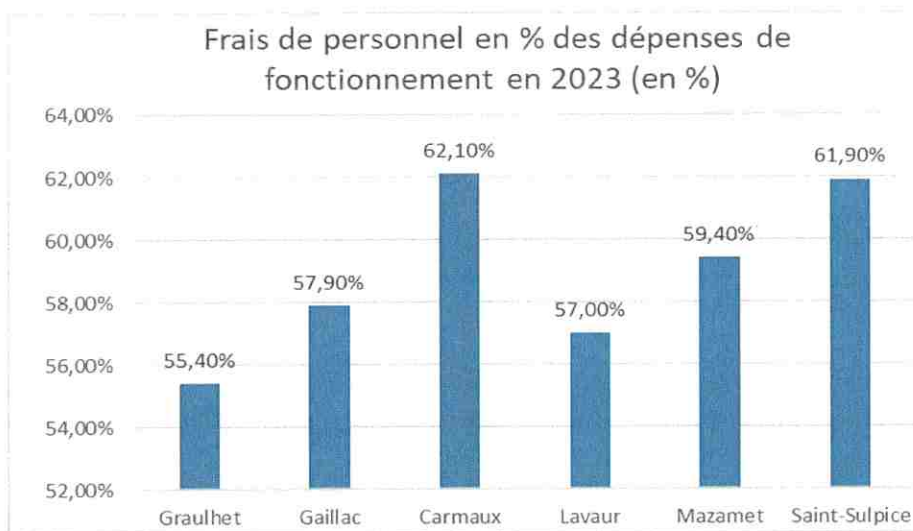
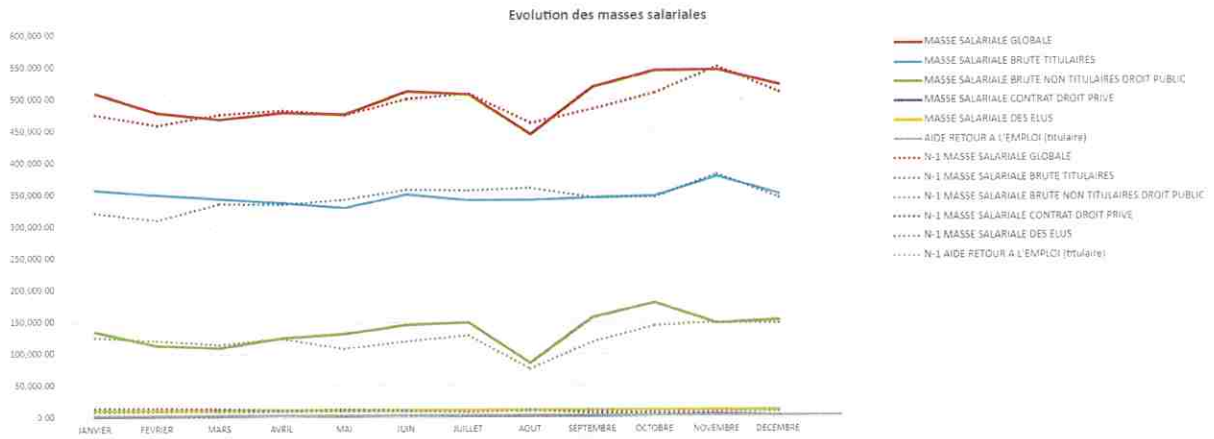
Le coefficient GVT (glissement vieillesse technicité) est positif sur la période 2019-2023 avec un coefficient à 1.042, ce qui traduit l'évolution des avancements et de la technicité des agents à travers la réussite aux concours, les promotions et valorisations liées à la mobilité interne. Autrement dit, à effectifs constants, l'évolution naturelle des carrières des agents a mécaniquement généré une hausse de la masse salariale de 4,2 % par an sur la période 2019-2024.

Ce coefficient tient également compte du nombre de départ en retraite non remplacé ou remplacé par des agents en début de carrière. En effet, 4 agents sont partis à la retraite en 2024, 3 en 2023. Il est prévu le départ de trois agents en 2025, et 10 agents auront atteint l'âge légal de la retraite d'ici 3 ans.

L'âge moyen des agents de la collectivité reste stable à 49 ans (contre 48.62 ans en 2023). Actuellement, 49%, soit près de la moitié de nos agents sont âgés de 50 ans ou plus. Il convient d'anticiper sur les prochaines années des politiques de transferts de compétence et d'expertise. Les actions d'amélioration continue des conditions de travail permettent de prévenir les risques d'accident et de maladie professionnelle, notamment sur ces agents, qui occupent dans certains cas, des emplois sujets à pénibilité.

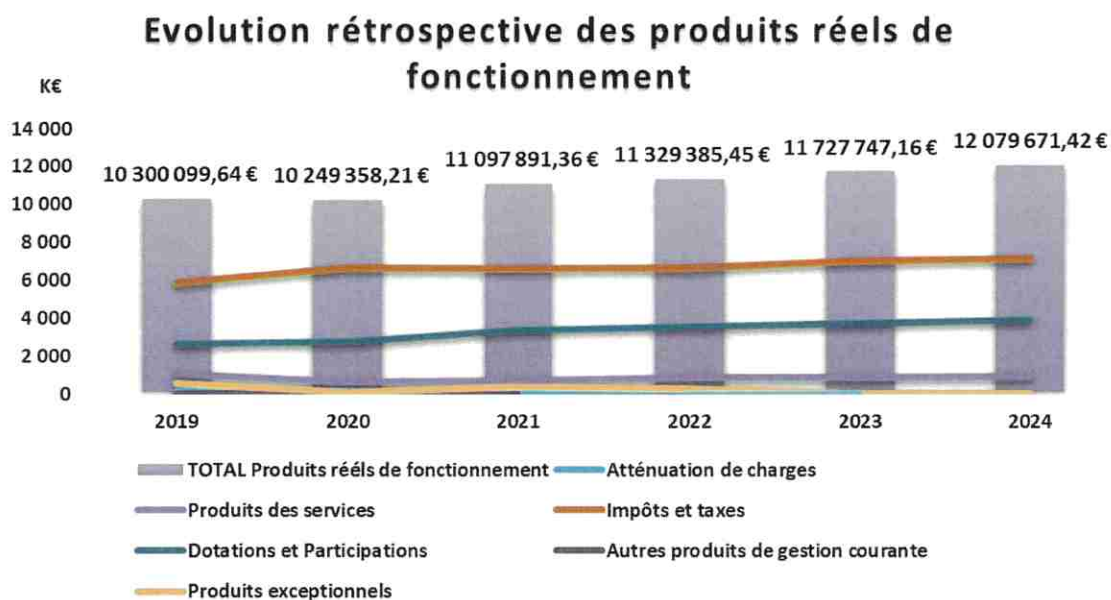
A noter que les effectifs du secteur périscolaire ont été maintenus à Iso en 2024, aucune révision des quotas d'encadrement n'ayant été mise en œuvre.

Aucun agent ne bénéficie davantage en nature lié à un logement ou un véhicule de fonction. En revanche, les animateurs bénéficient de la fourniture à titre gratuit des repas du fait de l'obligation de participer au repas des enfants et consomment la même nourriture qu'eux afin d'assurer un rôle d'accompagnement. Les autres agents peuvent bénéficier de la fourniture de titres restaurants y compris les agents assurant les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) depuis septembre 2023.



Ce ratio est à appréhender en fonction des compétences transférées aux intercommunalités de rattachement (périscolaire pour Gaillac et Graulhet par exemple), des politiques d'encadrement périscolaires appliquées ou encore selon les modes d'exploitation des services publics (régie d'électricité à Lavar et Carmaux). La volonté est de dimensionner les effectifs municipaux afin d'anticiper le développement démographique du territoire.

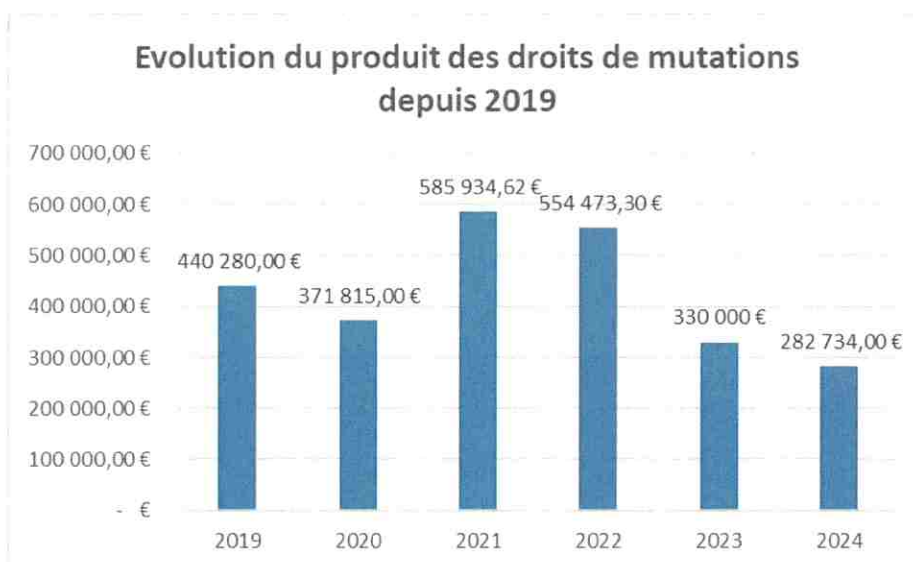
II. Les produits de fonctionnement.



Les produits réels de fonctionnement affichent une progression constante sur la période et ce malgré les effets de la crise sanitaire en 2020 et en 2021 dont les effets ont été en partie compensés par l'activation du levier fiscal.

Cette progression constatée s'explique par le dynamisme démographique de la Commune apportant des recettes complémentaires tant sur la fiscalité directe que sur celles provenant de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les droits de mutation génèrent des recettes à un niveau important sous l'effet du développement de la commune. Toutefois, ils subissent depuis 2023, une baisse notable due aux ralentissements du marché de l'immobilier impacté par la hausse des taux d'emprunt. Cette diminution s'est accentuée en 2024, les droits de mutations ont représenté un montant de 282 734 € en diminution de 15 % par rapport à 2023.



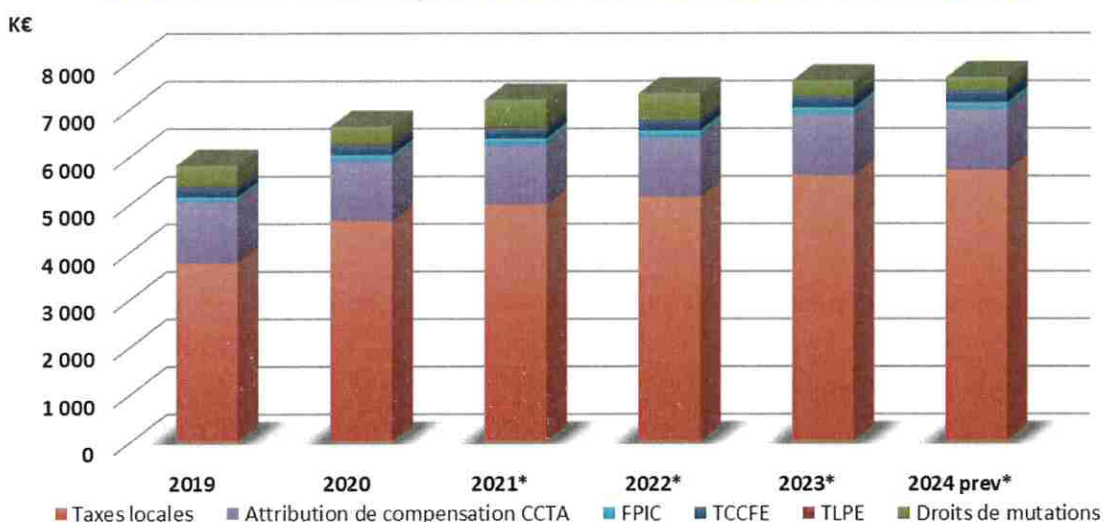
Les produits issus des activités des services sont en progression légère par rapport à 2023.

Zoom sur les principales recettes issues de la fiscalité

Libellé des Articles	2019	2020	2021*	2022*	2023*	2024 prev*
Taxes locales	3 772 753,00 €	4 651 586,00 €	4 994 664,00 €	5 152 931,00 €	5 604 589,00 €	5 713 269,00 €
Attribution de compensation CCTA	1 270 445,00 €	1 233 698,00 €	1 233 698,00 €	1 233 698,00 €	1 271 108,00 €	1 271 108,00 €
FPIC	104 257,00 €	142 060,00 €	149 809,00 €	152 199,00 €	142 300,00 €	142 601,00 €
TCCFE	210 434,82 €	209 300,00 €	216 373,06 €	235 118,69 €	242 404,00 €	250 385,00 €
TLPE	23 842,88 €	26 233,90 €	25 158,98 €		36 987,71 €	45 320,25 €
Droits de mutations	440 280,00 €	371 815,00 €	585 934,62 €	554 473,50 €	330 000,00 €	282 734,00 €
TOTAL GENERAL	5 822 012,70 €	6 634 692,90 €	7 205 637,66 €	7 328 420,19 €	7 627 388,71 €	7 705 417,25 €

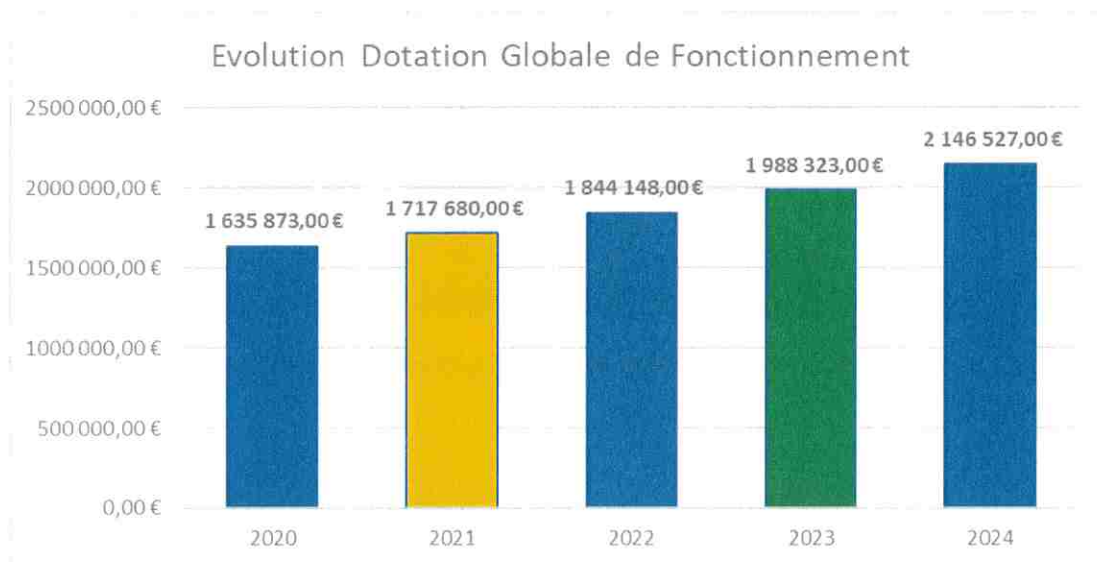
Sur la période, la fiscalité directe locale a profité des revalorisations des bases des valeurs locatives sous l'effet de l'inflation.

Evolution rétrospectives des recettes de fiscalité



* Pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024, le produit fiscal comptabilisé tient compte du montant de la compensation versée dans le cadre de l'exonération de 50 % du montant de la taxe foncière des locaux industriels et comptabilisée au chapitre 74. Pour 2021, cette compensation a représenté 662 062 €, 693 520 € en 2022, 742 048 € en 2023 et 663 531 € en 2024.

La dotation globale de fonctionnement bénéficie, sur la période 2020-2024, du développement du territoire, de la notion de centralité rurale que supporte la Commune et des mesures de maintien voire d'augmentation des enveloppes votées dans le cadre des différentes lois de finances.

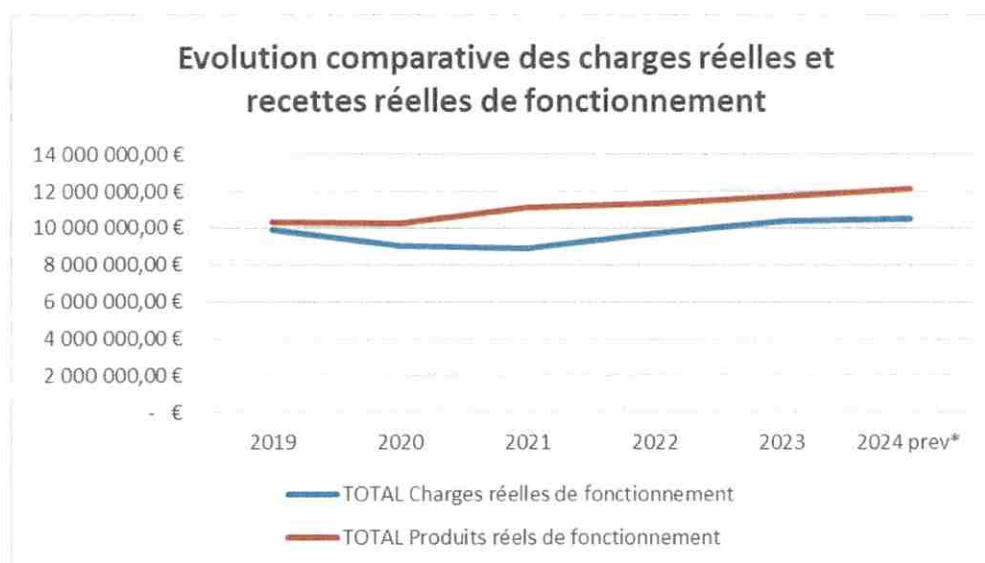


III. Répercussions sur les ratios financiers.

1. Les soldes d'épargne.

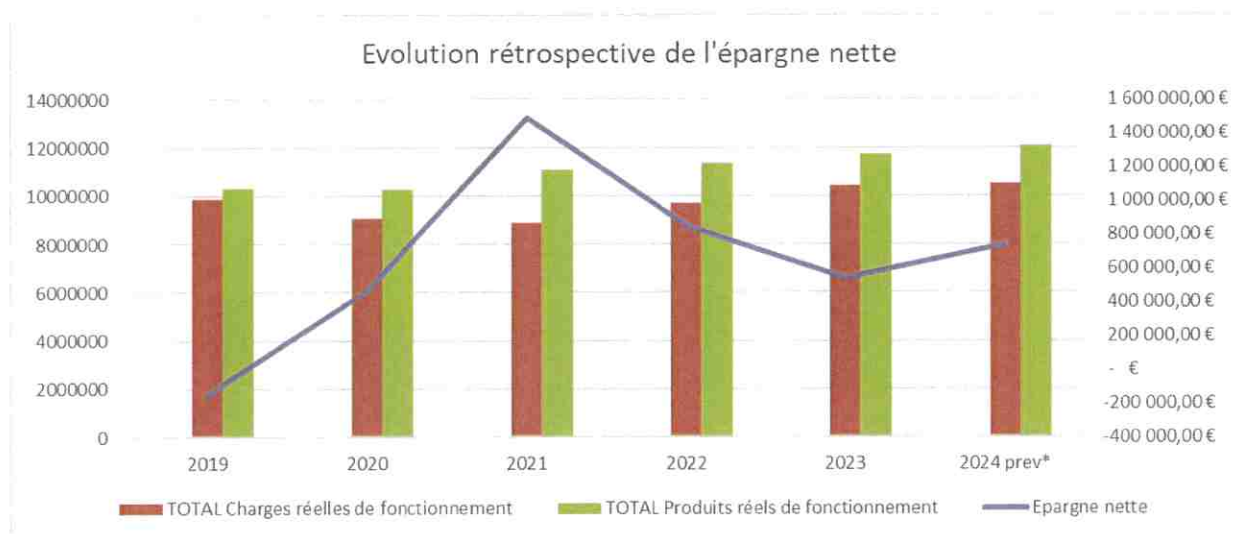
Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement mise en œuvre dès la fin de 2019 et le contexte économique traversé en 2022 et 2023, l'évolution des charges de fonctionnement tend à augmenter plus rapidement que celle des produits, produisant l'amorce d'un effet ciseau.

Toutefois, la mise en œuvre de mesures de maîtrise des dépenses au sein de la commune permet de contenir ce phénomène sur la fin de la période assurant ainsi la conservation de la capacité d'autofinancement.

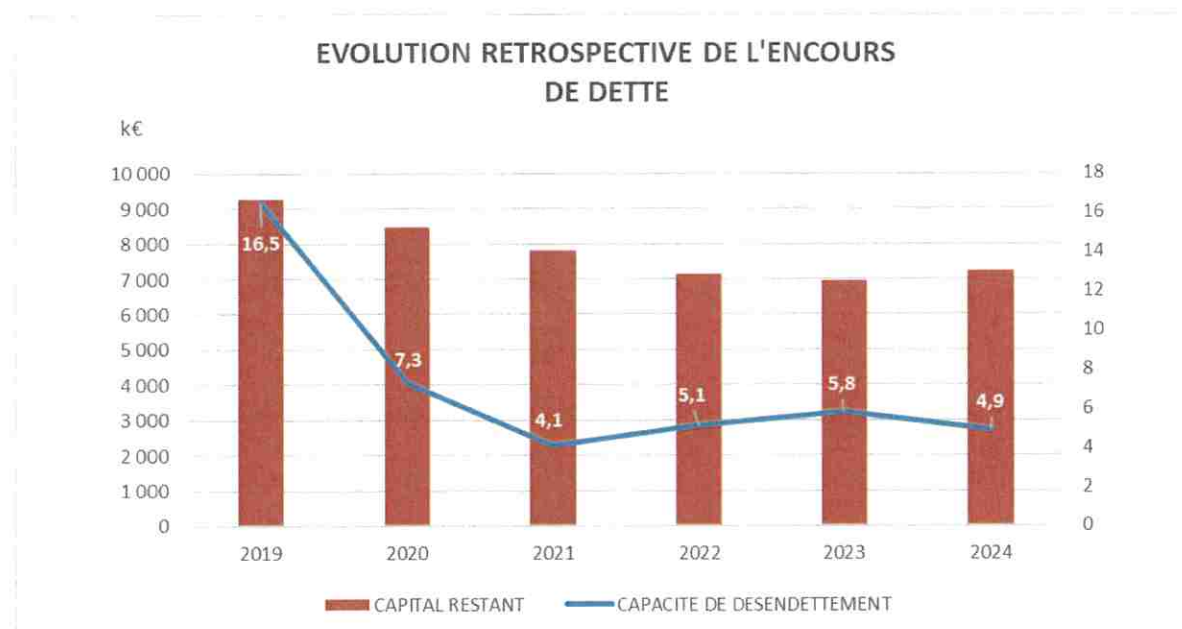


La capacité d'autofinancement demeure à un niveau proche de 740 000 €, ce qui permet une enveloppe d'investissement minimale de 3 M€.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement initiée en 2020 est accentuée sur la fin de la période, permet de maintenir un niveau d'épargne nette élevé, dégagant des marges de manœuvre pour permettre d'autofinancer les dépenses d'équipements envisagées.



2. La dette.

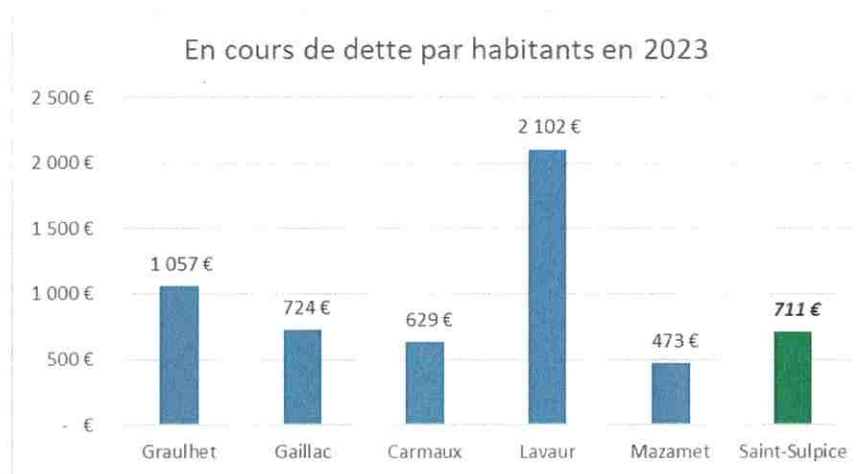


À la suite de la souscription de l'emprunt de 1 000 000 € en 2024, la capacité de désendettement de la commune serait de 4,9 années au 31 décembre 2024.

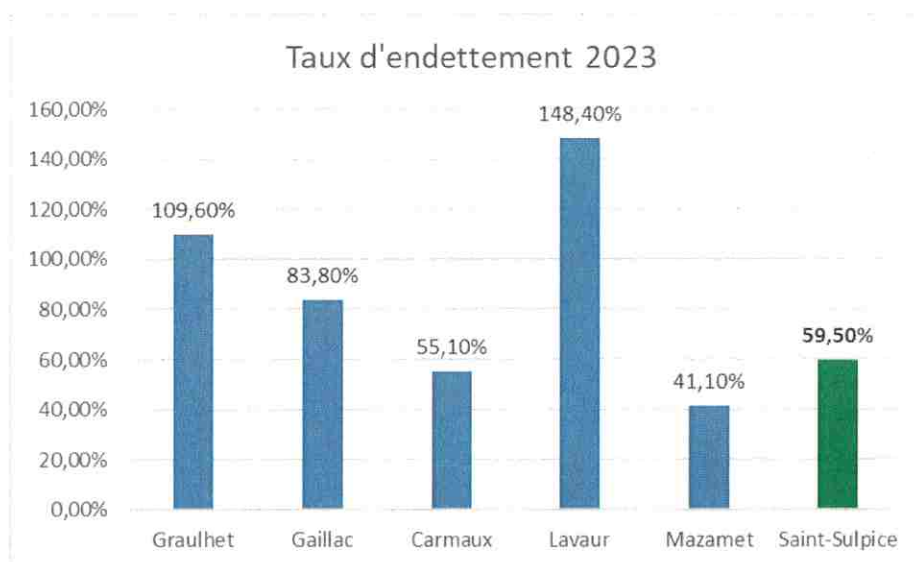
Sur la période 2019-2024, le capital restant dû par la commune a diminué de 2 000 000 €.

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette s'élevé à 7 209 351.05 € soit 724 € par habitant.

En 2023, l'encours de la dette se situait en-dessous de la moyenne nationale des communes de la strate (780€/habitant) et en-deçà de celle de la strate supérieure (800€/habitant).

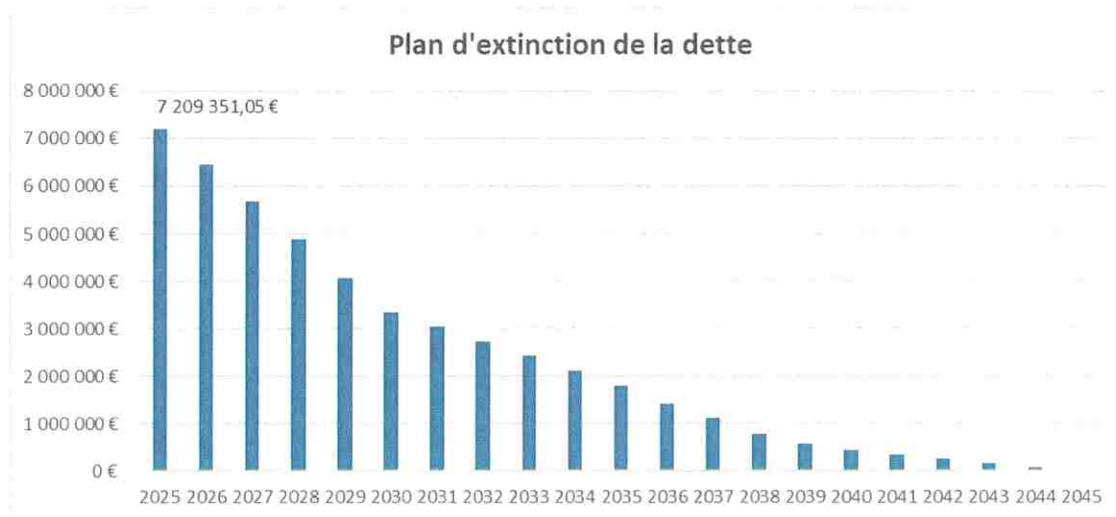


Données DGFIP



Données DGFIP

Le taux d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et les recettes de fonctionnement.

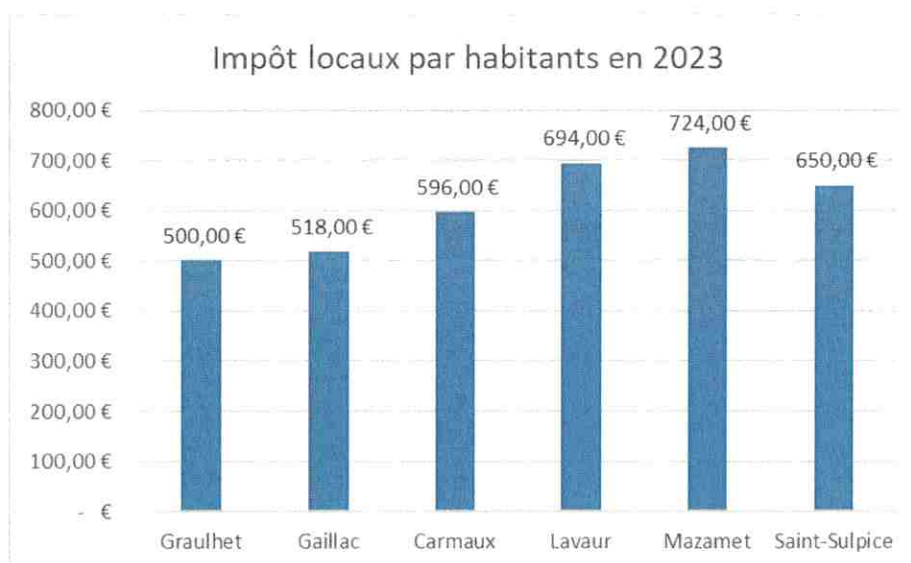


La dette actuelle sera totalement amortie en 2045.

3. Impôts locaux par habitant.

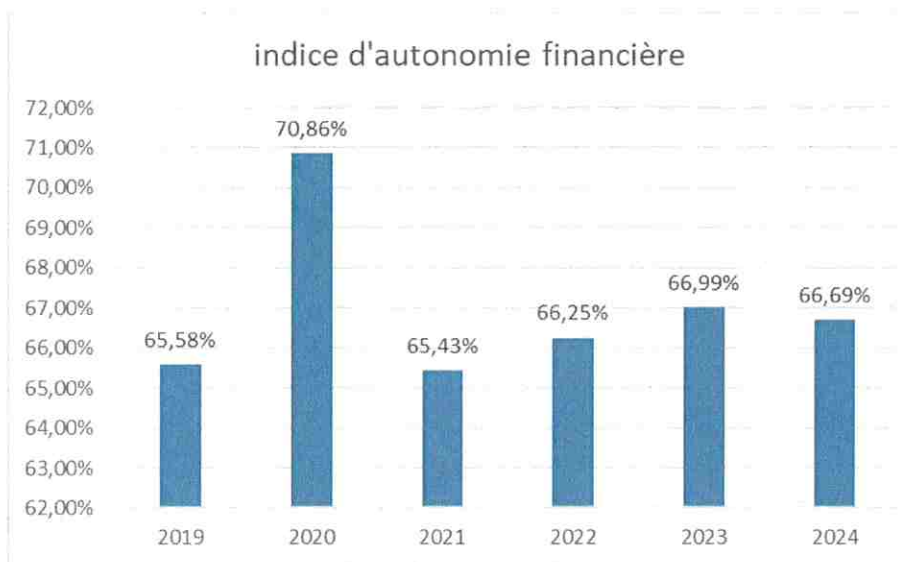
Ce ratio révèle les recettes fiscales liées à l'imposition locale produites par un habitant au sein de la commune.

Pour 2023, les impôts issus de la fiscalité locale ont représenté un montant de 650 € par habitant.



4. Indice d'autonomie financière.

Ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics) par rapport au total des recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une commune à mobiliser des ressources financières de manière autonome.



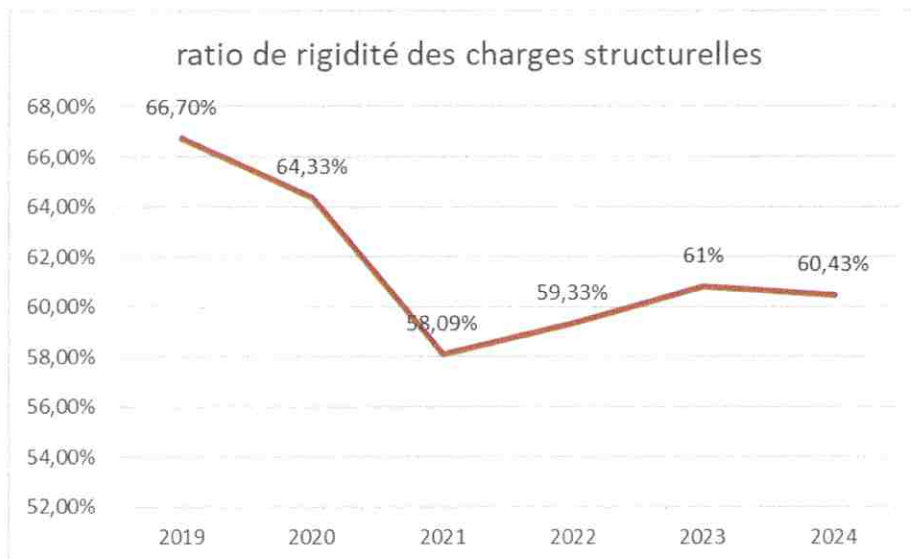
Ce ratio se situe de manière plutôt stable (hormis année Covid) sur la période aux alentours de 66 %.

5. Indice de rigidité structurelle.

Le ratio de rigidité structurelle correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la Commune : ce sont les dépenses de personnel, les assurances, les intérêts des emprunts, le chauffage. Une gestion rigoureuse et économe des deniers publics permet de limiter ces dépenses obligatoires.

Le ratio se calcule ainsi : **(frais de personnel + annuité de la dette) / produits réels de fonctionnement**

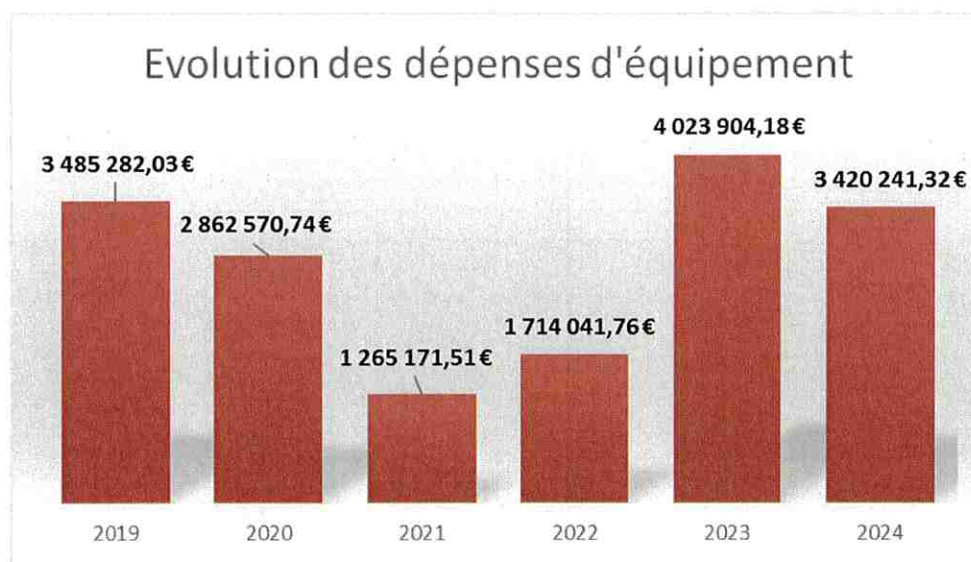
Le seuil d'alerte est à **65 %**.



IV. Financement des investissements.

Après une période de forte baisse des dépenses d'équipements (2021, 2022), les années 2023 et 2024 marquent la reprise à un niveau élevé des investissements correspondants à la mise en œuvre des principaux projets d'aménagement de voirie envisagés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements. Ces dépenses sont complétées par des investissements notables et nécessaires sur les équipements existants, sur la requalification de locaux ou sur la réalisation d'étude en vue de la réalisation d'équipements structurants sur le territoire.

Sur la période 2019-2024, les dépenses d'équipements représentent un montant de 16 750 000 €.



Sur cette période, les dépenses d'équipements ont fait l'objet d'un financement par :

- 31 % de FCTVA et de taxe d'aménagement
- 29 % d'épargne nette
- 25 % de subventions
- 11 % d'emprunt
- 4 % de produit des cessions

F. Prospectives financières 2025-2026.

La prospective financière présentée s'articule autour de la mise en œuvre d'actions correspondant aux axes de travail et aux valeurs de l'équipe municipale :

Axe 1 : Transition écologique et énergétique.

Axe 2 : Dynamique et réussite éducative, enfance/jeunesse.

Axe 3 : Rayonnement et attractivité du territoire à travers son dynamisme patrimonial, culture et associatif.

Axe 4 : Mobilité, voirie et aménagements durables.

Axe 5 : Prévention au service de la confiance et de la sécurité.

Axe 6 : Gestion humaine et budgétaire responsable.

I. Les hypothèses retenues en section de fonctionnement.

Les perspectives d'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement se basent sur :

- Les orientations de la Loi de finances 2025.
- Les tendances conjoncturelles nationales et locales actuelles.
- La difficulté de projection concernant le contexte politique et économique incertain dans lequel va s'inscrire ce budget.

Ainsi, une analyse des risques a été réalisée.

Un scénario pessimiste en 2025 pourrait prévoir :

- Baisse supplémentaire des dotations de l'État de 5 %, soit une perte de - 250 000 €.
- Inflation à 3 %, augmentation des coûts de fonctionnement de +250 000 €.
- Hausse du coût de l'énergie, impact supplémentaire de +100 000 €.
- Impact global : perte de - 550 000 €, réduction de l'autofinancement.

Actions : suppression de certaines dépenses non prioritaires, révision de la masse salariale, réduction des achats publics.

Un scénario plus optimiste prévoirait quant à lui :

- Obtention plus rapide de subventions pour les projets structurants (+400 000 €).
- Baisse des taux d'intérêt facilitant l'accès à l'emprunt.
- Optimisation fiscale, augmentation des recettes (+100 000 €).
- Impact global : +500 000 € de marges de manœuvre qui serait orienté vers l'investissement.

L'hypothèse retenue concernant les recettes de fonctionnement s'articule autour des évolutions suivantes :

- Dynamique de la fiscalité basée sur l'augmentation naturelle des bases et sur la revalorisation issue de l'indice IPCH de novembre 2024 (+ 1,7 %) intégrée à + 2,5 % d'évolution de recette fiscale pour 2025 afin de prendre en compte l'évolution naturelle sur le territoire.
La revalorisation des valeurs des bases locatives est estimée à + 2,5 % pour l'année 2026.
- **Aucune augmentation des taux de fiscalité n'est envisagée en 2025.**

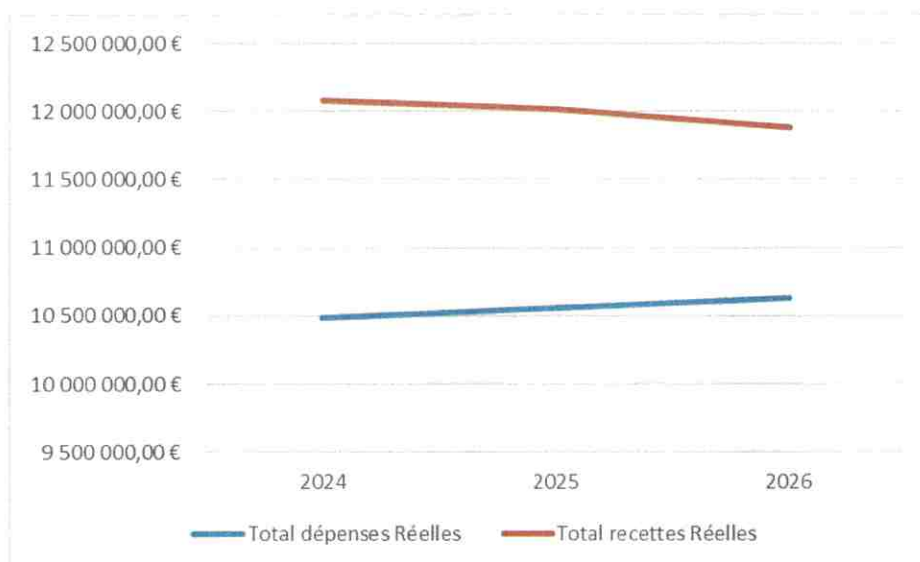
- Stabilité de l'attribution de compensation de la part de la Communauté de communes Tarn-Agout à 1 271 108 € par rapport à 2023.
- Evaluation du montant des droits de mutations à un niveau de 300 000 € après une forte baisse.
- Maintien du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales au même niveau qu'en 2024.
- Diminution de 25 % pour 2025 du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement prenant en compte l'effort demandé aux collectivités dans les mesures de la loi de finances et l'évolution du mode de calcul pour la commune du fait du passage de la composante de Dotation de Solidarité Rurale à la Dotation de Solidarité Urbaine en raison du franchissement du seuil de 10 000 habitants par la commune (population DGF). Cette diminution est également répercutée sur 2026.
- Les autres recettes de fonctionnement sont considérées en hausse de 1 % en 2025.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles s'articulent autour de la recherche de source d'économie au niveau des charges à caractère général et des charges de personnel, tout en prenant en compte en 2025, l'augmentation de dépenses incompressibles auxquelles la Commune va devoir faire face :

Dépenses supplémentaires	Estimation 2025
Inflation 1,7 %	25 000 €
Augmentation cotisation retraite CNRACL (+3 points)	75 000 €
Hausse tarif électricité (+3,1 %)	10 000 €
Révision contrat Le Sulpicien	36 000 €
TOTAL	146 000 €

Confrontée à l'effet ciseau représenté par, à la fois, la baisse des recettes de fonctionnement et la hausse de dépenses incompressibles, la commune met en œuvre en 2025 des mesures visant à amortir cet effet en recherchant :

- L'optimisation de recettes là où cela paraît envisageable (optimisation des bases de valeurs locatives) ;
- La diminution des dépenses de fonctionnement en favorisant la mutualisation de moyens et la suppression d'actions de services non essentiels.



Sur cette base prospective, l'évolution des charges de fonctionnement de la commune serait contenue en dessous de nos produits. L'effet ciseau, bien que présent, serait ainsi en partie amorti mais diminuerait tout de même la capacité d'autofinancement.

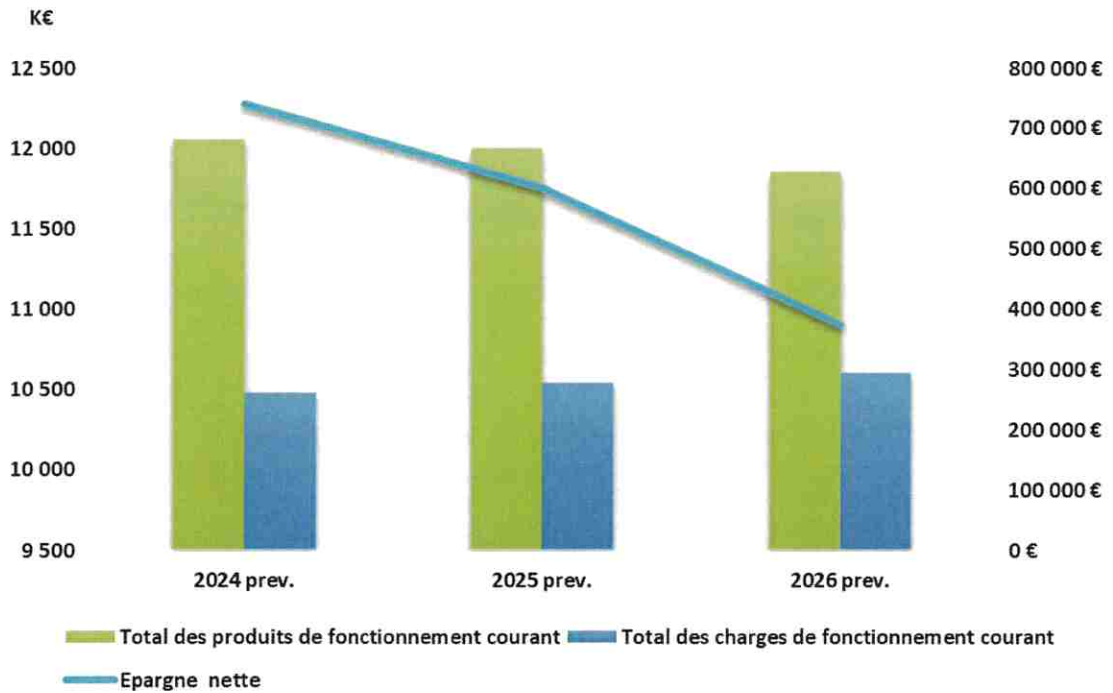
L'objectif recherché pour 2025 serait :

- diminution de 1 % des dépenses du chapitre « charges à caractère général » puis augmentation de +1,5 en 2026.
- baisse de 7 % des charges de personnel par rapport au BP 2024 puis augmentation contenue à + 2% en 2026.

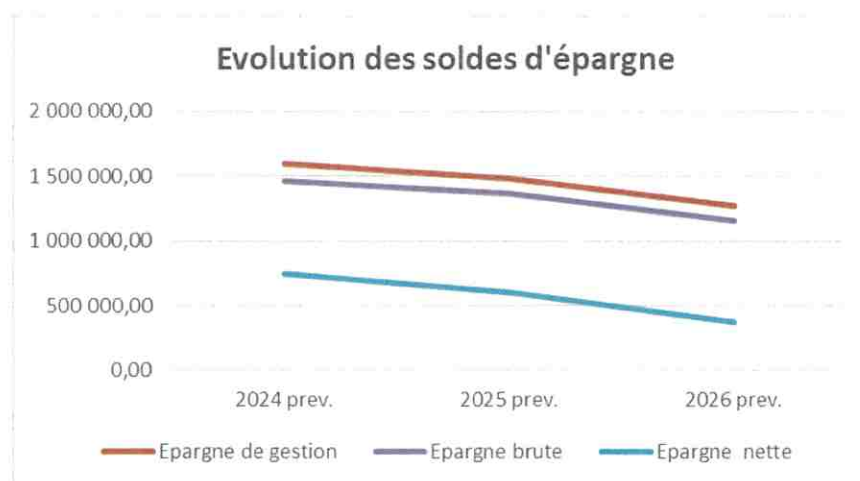
II. Les répercussions sur les soldes d'épargne.

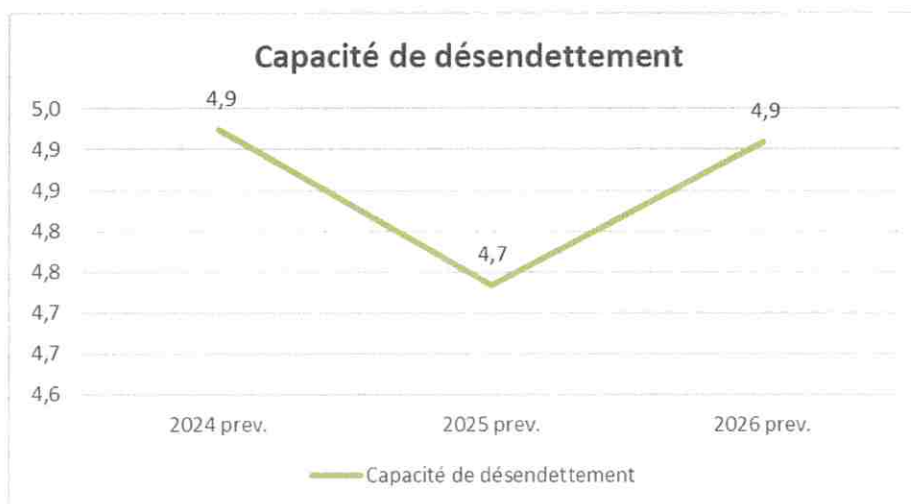
Sur la base des projections présentées précédemment, la capacité d'autofinancement serait à un niveau élevé en 2024 puis diminuerait sur les années suivantes vis-à-vis de la diminution des recettes envisagées au regard du contexte actuel.

EVOLUTION PROSPECTIVE DE L'EPARGNE NETTE



Cette hypothèse basée sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de maintenir la santé financière de la Commune et d'envisager la poursuite des investissements envisagés avec notamment la réalisation du projet de l'Amassada.





La capacité de désendettement est maîtrisée et reste en deçà de 5 années !

III. Les investissements envisagés.

La projection d'investissements tient compte des plannings d'exécution des projets déjà lancés et des projets dont les études sont en cours de finalisation.

En matière de recettes, il est envisagé sur la période 2025 – 2026 :

- La stabilisation du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes Tarn-Agout sur la période.
- La stabilisation du montant perçu par la taxe d'aménagement autour de 300 000 €.
- Un taux de subventionnement évalué prudemment à 23 %.
- Les projections d'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement présentées précédemment.
- L'intégration en 2025 du déficit d'investissement envisagé pour 2024 à hauteur de – 110 000 €.

	2024	2025	2026
EPARGNE NETTE PROJETEE	740 125,26 €	601 926,00 €	374 764,21 €
FONDS DE CONCOURS CCTA	215 000,00 €	215 000,00 €	215 000,00 €
FCTVA (16,404% de 80% des dépenses n-2)	172 756,11 €	411 000,00 €	448 846,25 €
TAXE AMENAGEMENT	322 500,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
SUBVENTION EQUIPEMENT (23 %)	360 663,00 €	736 000,00 €	805 000,00 €
REPORT RESULTAT N-1	358 794,06 €		
AMORTISSEMENT	789 000,00 €	750 000,00 €	750 000,00 €
EMPRUNT	1 000 000,00 €		
SOLDE RESTES A REALISER EN RECETTES		168 670,00 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 958 838,43 €	3 182 596,00 €	2 893 610,46 €
REPORT RESULTAT N-1		110 000,00 €	
SOLDE RESTES A REALISER EN DEPENSES	89 172,58 €		
DEPENSES D'EQUIPEMENTS REALISABLES	3 869 665,85 €	3 072 596,00 €	2 893 610,46 €

DEPENSES	2024	2025	2026
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	3 420 250,00 €	3 200 000,00 €	3 500 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 060 800,00 €	3 072 596,00 €	2 893 610,46 €
DIFFERENCE	- 359 450,00 €	- 127 404,00 €	- 606 389,54 €

Cette prospective intégrant les projets majeurs envisagés fait apparaître un besoin de financement sur la période 2025 -2026 de l'ordre de 750 000 euros.

Ainsi en fonction de l'évolution des soldes de gestion et des réalisations budgétaires, la Commune est susceptible de recourir à des emprunts sur des investissements ciblés afin d'accélérer les investissements en lien avec la transition énergétique, et source d'économies de fonctionnement.

D'autres leviers d'action sont possibles :

- Entrées de recettes fiscales supplémentaires (Portes du Tarn, Droits de Mutation)
→ +200 000 €/an
- Optimisation entrées fiscales (Ajustement Valeur Locatives, Contrôles de propriétés, Publicité)
→ +20 000 €/an.
- Poursuite de l'optimisation énergétique (bâtiments, éclairage) → -150 000 €/an.
- Augmentation de certaines taxes (taxe foncière ou redevances locales) → +150 000 €/an.

Les investissements envisagés pour 2025 concerneront notamment :

- La démolition du bâtiment existant du Polyespace et la construction de vestiaires sportifs sur le complexe de la Messale ;
- Des travaux de voiries sur voies identifiés le nécessitant ;
- Le remplacement des menuiseries de l'école Louisa Paulin (tranche 1 du projet de rénovation énergétique de cette école) ;
- Le remplacement et l'isolation de la toiture de la salle de sports « Lobit » ;
- La réalisation des travaux de mise en accessibilité du cinéma ;
- La réalisation de la tranche 1 du passage en LED des équipements sportifs ;
- La végétalisation de la Rue du capitaine Beaumont et la Route de Lavaur suite aux opérations de voiries réalisées ;
- La poursuite des études de faisabilité sur la ZAC Borde Grande ;
- La réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une voie verte intégrant les propositions du Conseil Municipal des Jeunes ;
- La réalisation des travaux de renaturation du square des 3 musiciens en coopération avec l'association Fraîcheur de vivre ;
- La réalisation d'études portant sur la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville ;
- La réalisation de travaux de mise aux normes électriques de nos ERP ;
- La reprise de l'étanchéité de la Halle des Sports Henri Matisse et de l'école Henri Matisse ;
- Le renouvellement de matériels et de mobiliers nécessaires aux fonctionnements des différents services de la Commune ;
- La réalisation d'une aire de lavage pour les véhicules municipaux.

La problématique survenue sur l'Hôtel de ville au tout début de l'année 2025 avec l'apparition de fissures au niveau d'un des planchers d'un étage est susceptible de venir faire évoluer quelque peu la réalisation des dépenses mentionnées ci-dessus selon la nature des travaux correctifs qui devront être menés.

IV. Les orientations 2025 en faveur de la transition écologique – vers un budget vert

La transition écologique demeure plus que jamais une priorité forte de la municipalité. Les actions envisagées s'articulent autour de 3 axes.

- Maîtrise de la consommation et production d'énergie durable
- Rénovation énergétique des bâtiments et installations publiques.
- Végétalisation des espaces publics.

1. Maîtrise de la consommation et production d'énergie durable.

Dès 2022, la Commune a institué un plan de sobriété énergétique visant à définir les bonnes pratiques à avoir en tant qu'utilisateur des installations communales et ce dans des objectifs de maîtrise des consommations énergétiques.

- Les installations photovoltaïques : La Commune développe une installation photovoltaïque en autoconsommation sur les toitures du Centre Technique Municipal et de l'Espace Milhes avec pour objectif de maîtriser sa production d'énergie et ainsi réduire à terme la facture énergétique. Cette installation rentrera en fonctionnement en 2025.

- La réalisation d'un réseau de Chaleur : Après la réalisation d'une étude de préféabilité financée par l'ADEME en 2023 sur la pertinence de réaliser un réseau de chaleur et ses conclusions positives, 2025 verra la finalisation de l'étude portant sur la réalisation de ce réseau, étude débutée en 2024.

Ce réseau permettra de desservir les bâtiments publics situés autour du complexe de la Messale : salles de sports Lobit et Braconnier, Amassada, Ecole Marcel Pagnol, Collège Pierre Suc, Hôtel de ville et ses annexes, future piscine intercommunale. Alimenté par une chaufferie biomasse, ce réseau permettrait d'alimenter ces installations en chaleur renouvelable à horizon 2027.

2. Rénovation énergétique des bâtiments et installations publiques.

Ce deuxième axe vise à amorcer un plan de rénovation des bâtiments et installations publiques afin de les rendre plus performants et ainsi réduire leurs consommations énergétiques.

Une priorité va être donnée aux bâtiments les plus énergivores.

- Rénovation énergétique de l'école Louisa Paulin : La réalisation d'une étude en 2023 sur cette école a fait apparaître des besoins en matière de remplacement du système de chauffage, d'isolation et de

remplacement de menuiseries. En 2025, la Commune va engager la première phase de travaux de rénovation énergétique. Cette phase va consister au remplacement des menuiseries extérieures avec pour objectif de diminuer la déperdition énergétique par ses éléments.

- Passage en LED de l'éclairage des terrains de sports et des salles de sports : La volonté de la municipalité est de faire évoluer les éclairages des équipements sportifs afin de les rendre moins énergivores. Pour cela, une étude a été réalisée afin d'évaluer les besoins et les coûts. Après dépôt des demandes de subvention réalisées en 2024 et fiabilisation des plans de financements, les travaux débiteront en 2025 par le passage en LED de terrains de football sur le complexe de Molettrincade et le passage en LED de la Halle des Sports Henri Matisse.

- Isolation de la toiture de la salle Lobit : L'isolation existante et vétuste avait dû être enlevée pour des raisons de condensation et de sécurité. Initialement programmée en 2024, la reprise de la toiture sera réalisée en 2025 en intégrant une isolation performante afin de limiter les consommations énergétiques liées à ce grand volume.

- Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville : Dans la même logique que pour l'école Louisa Paulin, la commune va engager une étude portant sur les possibilités de rénovation énergétique de ce bâtiment, situé dans le périmètre des bâtiments de France et très gros consommateur énergétique du parc immobilier communal.

- Outil de Télégestion et capteurs : La Commune souhaite poursuivre l'installation d'outil de télégestion sur les différents systèmes de chauffage de ses bâtiments ou systèmes d'éclairage afin de pouvoir en assurer un meilleur pilotage en fonction des usages et ainsi maîtriser plus finement les consommations énergétiques.

3. La Végétalisation des espaces publics.

À la suite de la réalisation de travaux de voiries sur la Route de Lavour et la Rue du Capitaine Beaumont, la végétalisation massive de ces deux axes sera réalisée au cours du premier semestre 2025, améliorant la qualité de vie et participant à la désimperméabilisations des espaces publics.

Aussi, la Commune accompagnera financièrement le projet participatif de renaturation du square des 3 musiciens qui sera réalisé lui aussi, sur le premier semestre 2025.

Enfin, la Commune souhaite également lancer une étude relative à la réalisation d'une voie verte permettant de relier la gare aux installations cyclables présentes sur la Commune de Buzet-sur-Tarn et se prolongeant ensuite vers le Tarn et Garonne. Les équipements et la végétalisation envisagée intégreront les propositions faites par le Conseil Municipal des Jeunes qui portent sur l'installation d'un parcours de santé.

G. Synthèse

Rappel des chiffres clés 2024

Indicateur	Valeur (2024)
Excédent de fonctionnement	952 000.59€
Déficit d'investissement	-468 702.34€
Résultat de clôture	1 150 000€ environ
Encours de dette	7 209 351.05 € soit 724€/hab
Capacité d'autofinancement	740 000€
Capacité de désendettement	4.9 années
Projection d'investissement 2025	3 200 000€

L'intégration du budget communal dans un contexte économique et politique marqué par une baisse des ressources et une augmentation des charges exige une gestion prudente et stratégique. La Commune se trouve confrontée à des contraintes financières accrues, notamment en raison de la diminution des dotations de l'État et de l'augmentation des dépenses liées à des impératifs tels que l'entretien des infrastructures, la gestion des services publics et la prise en charge des besoins sociaux.

Dans un tel contexte, la priorité de la commune devient la recherche d'un équilibre entre la maîtrise des dépenses et la préservation des services essentiels. L'élaboration du budget 2025 repose sur des choix forts, marqués par la volonté de poursuivre la réalisation des investissements nécessaires au territoire et la nécessité de réaliser des économies.

La commune, comme nombreuses autres collectivités territoriales, va devoir être plus efficiente dans la recherche de sources de financements complémentaires. Parallèlement, la rationalisation des dépenses, notamment en matière d'achats, devient essentielle pour faire face à la montée des charges.

Ainsi, le budget 2025 va s'efforcer de s'inscrire dans ce contexte instable avec une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement garantissant un maintien de la santé financière de la commune afin de maintenir un niveau de capacité d'autofinancement cohérente au regard de la mise en œuvre des dépenses d'équipements envisagées.

H. Les Budgets Annexes

I. Budget annexe de gestion du service public de l'assainissement collectif.

Le budget annexe de gestion de l'assainissement collectif retrace l'ensemble des opérations comptables réalisées en matière d'assainissement, et notamment celles liées à la délégation de service public.

1. L'année 2024.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	660 609,75 €	674 137,59 €	13 527,84 €
	SECTION INVESTISSEMENT	584 896,21 €	707 636,79 €	122 740,58 €
REPORT 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		63 151,52 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		546 998,36 €	
RESULTAT 2024 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		76 679,36 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		669 738,94 €	
RESTES A REALISER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €	21 000,00 €	
	TOTAL RAR 2023	0,00 €	21 000,00 €	
				SOLDE EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	660 609,75 €	737 289,11 €	76 679,36 €
	SECTION INVESTISSEMENT	584 896,21 €	1 275 635,15 €	690 738,94 €
	TOTAL CUMULE	1 245 505,96 €	2 012 924,26 €	767 418,30 €

La section de fonctionnement du budget annexe du service public d'assainissement, hors report, présente un solde d'exécution prévisionnel excédentaire de 13 527,84 €.

Cette section a vu notamment le paiement de l'accompagnement par un bureau d'étude à la passation et au démarrage de la nouvelle délégation de service public entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 19 ans.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP + DM 2024	Réalisations 2024	% de réalisations	Part budgétaire
002	Résultat d'exploitation reporté	63 151,52 €			
70	Ventes de produits fabriqués	490 000,00 €	450 019,69 €	91,84%	66,75%
78	Reprise sur amortissements et provisions	- €	66,77 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	593 110,67 €	224 051,13 €		
TOTAL GENERAL		1 146 262,19 €	674 137,59 €	58,81%	100,00%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	BP + DM 2024	Réalisations 2024	% de réalisations	Part budgétaire
011	Charges à caractère général	100 000,00 €	43 825,12 €	43,83%	6,63%
012	Charges de personnel	60 000,00 €	59 644,98 €	99,41%	9,03%
66	Charges financières	36 500,00 €	34 225,61 €	93,77%	5,18%
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €	20 276,25 €	67,59%	3,07%
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	- €	0,00%	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €		0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909 762,19 €	502 637,79 €	55,25%	76,09%
TOTAL GENERAL		1 146 262,19 €	660 609,75 €	57,63%	100,00%

En section d'investissement, l'année 2024 a été marquée par l'intégration de travaux sur le réseau d'assainissement réalisés dans le cadre du réaménagement de la Route de Lavaur.

Des écritures de régularisations d'amortissement sur des exercices antérieurs ont également été réalisées en 2024 dans un objectif de fiabilisation de l'actif de ce budget.

La section d'investissement intègre le remboursement de l'annuité de capital de la dette de ce budget.

Elle affiche, hors report, un excédent d'exécution de 122 740,58 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP + DM 2024	Réalisations 2024	% de réalisations	Part budgétaire
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	546 998,36 €	- €	0,00%	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €	200 000,00 €	100,00%	
13	Subventions Investissement	533 500,00 €	5 000,00 €	0,94%	0,71%
021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	#DIV/0!	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	909 762,19 €	502 636,79 €	55,25%	71,03%
041	Opérations Patrimoniales	400 000,00 €	- €	0,00%	
TOTAL GENERAL		2 590 260,55 €	707 636,79 €	27,32%	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP + DM 2024	Réalisations 2024	% de réalisations	Part budgétaire
13	Subventions Investissements	25 000,00 €	2 019,33 €	8,08%	0,35%
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00 €	135 544,17 €	96,82%	23,17%
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	11 400,00 €	11,40%	1,95%
21	Immobilisations corporelles	550 000,00 €	208 456,78 €	37,90%	35,64%
23	Immobilisations en cours	782 149,88 €	3 424,80 €	0,44%	0,59%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	593 110,67 €	224 051,13 €	37,78%	38,31%
041	Opérations Patrimoniales	400 000,00 €	- €	0,00%	0,00%
TOTAL GENERAL		2 590 260,55 €	584 896,21 €	22,58%	100,00%

Avec la prise en compte des excédents cumulés des années précédentes, le résultat de clôture prévisionnel de 2024 serait de 746 418,30 €.

2. L'année 2025.

L'année 2025 va voir le démarrage du plan pluriannuel de travaux concessifs et sous conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée tel que contractualisés dans la nouvelle de délégation de service public.

Ces travaux concerneront notamment la mise en œuvre du projet de réutilisation des eaux traitées visant à permettre un arrosage des espaces verts sportifs du complexe de Moletrincade. La société Suez délégatrice a la charge de réaliser l'unité de réutilisation nécessaire sur la station d'épuration. La commune de son côté, mettra en œuvre les travaux de réseaux nécessaires à l'acheminement des eaux traitées jusqu'au complexe sportif.

II. Budget annexe de gestion du service public de Transport Urbain.

Le budget annexe de gestion du service public de Transport Urbain permet de retracer comptablement le fonctionnement des deux lignes de bus « Le Sulpicien » dont la gestion est déléguée à la Société Publique Locale (SPL) « D'un Point à l'Autre ».

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	186 838,57 €	199 257,41 €	12 418,84 €
	SECTION INVESTISSEMENT			- €
REPORT 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		11 094,43 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)			
RESULTAT 2024 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		23 513,27 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)		- €	
RESTES A REALISER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL RAR 2023	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE				SOLDE EXECUTION
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	186 838,57 €	210 351,84 €	23 513,27 €
	SECTION INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
	TOTAL CUMULE	186 838,57 €	210 351,84 €	23 513,27 €

Le budget annexe de service public de Transport Urbain, hors report, présente un solde d'exécution excédentaire de 12 418,84 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP+DM 2024	CA 2024
011	Charge à caractère général	211 094,43 €	186 838,57 €
TOTAL GENERAL		211 094,43 €	186 838,57 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP+DM 2024	CA 2024
R002	Résultat exploitation reporté	11 094,43 €	- €
70	Ventes de produits fabriqués	13 000,00 €	12 257,41 €
74	Dotations et Participations	187 000,00 €	187 000,00 €
TOTAL GENERAL		211 094,43 €	199 257,41 €

Les deux lignes de bus sont reconduites en 2025, avec une réévaluation de la convention avec la SPL d'Un Point à l'Autre, entraînant un surcoût pour la commune estimée à 36 000 €.

Ce service public reste toutefois déficitaire et devra faire l'objet du versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal estimée à 190 000 €.

III. Budget annexe Lotissement Montauty.

L'exécution de ce budget s'est résumée en 2024 par la perception des échéances mensuelles de remboursement de la part des familles et de l'emprunt souscrit par la commune pour la réalisation des travaux.

La Commune a également procédé à des écritures de régularisation de TVA portant sur les dépenses liées aux travaux expliquant l'excédent de la section de fonctionnement.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	198 968,92 €	239 392,12 €	40 423,20 €
	SECTION INVESTISSEMENT	16 953,61 €	17 017,08 €	63,47 €
REPORT 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		8 013,97 €	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	53 493,57 €		
RESULTAT 2024 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		48 437,17 €	
	SECTION INVESTISSEMENT (001)	53 430,10 €		
RESTES A REALISER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION INVESTISSEMENT			
	TOTAL RAR 2023	0,00 €		0,00 €
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	198 968,92 €	247 406,09 €	48 437,17 €
	SECTION INVESTISSEMENT	70 447,18 €	17 017,08 €	- 53 430,10 €
	TOTAL CUMULE	269 416,10 €	264 423,17 €	- 4 992,93 €

Le budget annexe « Lotissement Montauty » présente un solde d'exécution excédentaire en section de fonctionnement de 40 423,20 € et de 63,47 € en section d'investissement.

Avec la prise en compte des reports de l'année 2023, le résultat de clôture 2024 est de - 4 992,93 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP+DM 2024	CA 2024
011	Charge à caractère général	338 763,97 €	197 261,73 €
66	Charges financières	1 790,00 €	1 707,19 €
68	Dotations pour provisions et dépréciations	50,00 €	48,35 €
TOTAL GENERAL		340 603,97 €	198 968,92 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	BP+DM 2024	CA 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	8 013,97 €	
75	Autres produits de gestion courante	1 840,00 €	3,00 €
77	Produits exceptionnels	330 750,00 €	239 389,12 €
TOTAL GENERAL		340 603,97 €	239 392,12 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP+DM 2024	CA 2024
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	53 493,57 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	17 000,00 €	16 953,61 €
27	Autres immobilisations financières	11 220,00 €	- €
TOTAL GENERAL		81 713,57 €	16 953,61 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP+DM 2024	CA 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	53 493,57 €	- €
27	Autres immobilisations financières	28 220,00 €	17 017,08 €
TOTAL GENERAL		81 713,57 €	17 017,08 €

L'année 2025, verra la poursuite de la perception des échéances de paiement des lots de la part des familles et des remboursements des annuités de l'emprunt souscrit.

IV. Budget du Service Public Industriel et Commercial Energies Renouvelables.

Afin d'autoconsommer l'énergie électrique produite par les toitures des bâtiments publics et revendre le surplus de production, la commune a créé en 2023, un budget annexe de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) Energies Renouvelables.

L'année 2024 a vu le démarrage des travaux de réalisation des centrales de productions d'électricité photovoltaïque sur les toitures des bâtiments du centre technique municipal et de l'espace Auguste Milhès.

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2024
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	SECTION INVESTISSEMENT	43 064,51 €	- €	43 064,51 €
REPORT 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)			
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	20 035,00 €		
RESULTAT 2024 AVEC REPORTS	SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	- €	- €	- €
	SECTION INVESTISSEMENT (001)	63 099,51 €	- €	- €
RESTES A REALISER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	
	SECTION INVESTISSEMENT	479 262,73 €	0,00 €	
	TOTAL RAR 2024	479 262,73 €	0,00 €	
RESULTAT CUMULE				SOLDE EXECUTION
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
	SECTION INVESTISSEMENT	542 362,24 €	- €	542 362,24 €
	TOTAL CUMULE	542 362,24 €	- €	542 362,24 €

Le SPIC Energies Renouvelables présente pour 2024 un solde de la section d'investissement déficitaire de 43 064,51 € et de 542 362,24 € si nous prenons en compte les dépenses engagées qui donneront lieu à une fin de réalisation en 2025.

Afin de financer cette opération, un emprunt de 825 000 € a été contractualisé fin 2024 auprès de l'Agence France Locale. Les premières mobilisations de fonds auront lieu dès 2025 afin de financer les travaux en cours.

L'année 2025, verra la finalisation des travaux d'installation des centrales photovoltaïques avec leur mise en service permettant d'alimenter nombreux des bâtiments communaux en autoconsommation collective, le surplus de production étant revendu à EDF obligation d'achat.

V. Budget annexe de gestion du service public d'eaux pluviales.

Dans le cadre de la délégation du service public de gestion de l'assainissement public dont le contrat a été renouvelé en 2024, a été intégrée la gestion des eaux pluviales sur le territoire de la Commune au délégataire.

Afin de permettre un meilleur suivi des interventions sur ce réseau et l'exécution de la délégation de service public, la commune a fait le choix de créer un budget annexe spécifique.

Ce budget entre en vigueur en 2025 et viendra retracer les travaux de maintenance du réseau contractualisés avec le délégataire en année 1 pour un montant de 108 718,00 € H.T ainsi que les travaux qui apparaîtraient comme nécessaire.

Ce budget intègre également la redevance annuelle due par la commune pour l'entretien récurrent du réseau.

Le financement de ce budget est effectué par le versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal de la commune.